

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

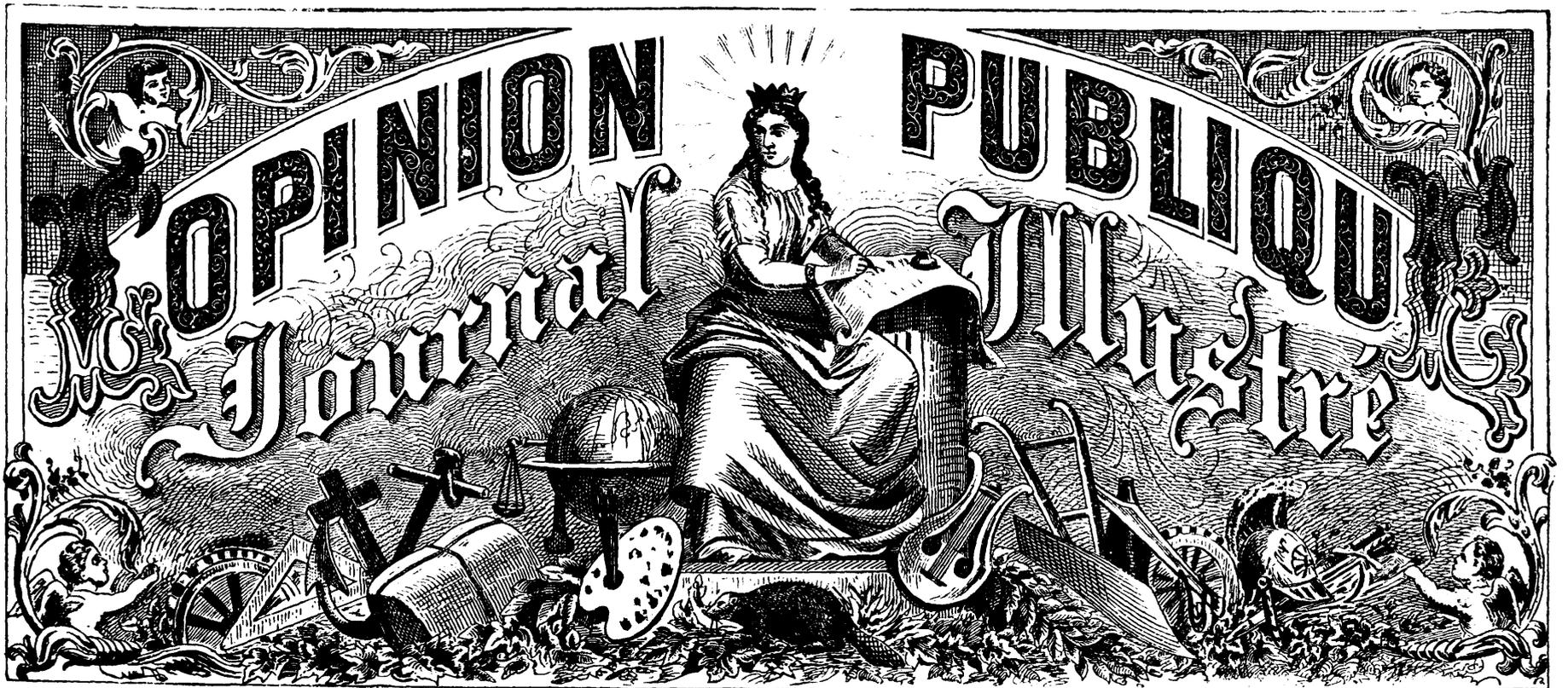
L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed /
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.



VOL. II.—No. 3.

MONTREAL, JEUDI, 19 JANVIER, 1871.

{ ABONNEMENT, \$3.00.
{ PAR NUMERO, 7 CENTIMS.

UNE QUESTION DE PRINCIPES.

Nos lecteurs nous approuvent sans doute de leur avoir fourni l'occasion d'apprécier le talent et les opinions de nos deux distingués correspondants sur cette importante question d'éducation qui préoccupe tous les esprits sérieux. Nous continuerons d'ouvrir nos colonnes à toute discussion franche et loyale sur toutes les questions politiques et sociales qui intéressent notre avenir, sans nous soucier le moins du monde de ceux qui voudraient mesurer toutes les pensées, tous les sentiments à leur aune. A une époque où il s'agit de fixer les bases de notre organisation nationale, de notre influence dans la Confédération, il est bon, il est nécessaire de prêter attention à toutes les idées, à tous les projets, d'étudier tous les systèmes, d'encourager tous les efforts et les travaux de ceux même dont on ne partage pas les opinions.

La discussion éclaire les intelligences, forme les convictions et alimente cette curiosité de l'esprit humain, source des progrès merveilleux réalisés par les temps modernes. Un peuple qui discute est un peuple qui pense et réfléchit, un peuple qui a du cœur et de l'intelligence. L'uniformité d'idées et de sentiments est le cachet caractéristique des races abruties.

Décidés à tout faire pour répandre le goût de la lecture et de l'instruction parmi nos compatriotes, et les faire sortir d'une apathie si fatale à notre honneur, nous avons résolu de leur faire connaître le pour et le contre en toutes circonstances, de leur fournir l'occasion d'exercer leur jugement et leur esprit d'examen, et de faire taire même, lorsqu'il le faudra, nos susceptibilités personnelles.

Il y a dans la population un besoin de franchise, de vérité et de connaissances que nous voulons satisfaire à tout prix, au risque de mécontenter, le lendemain, ceux auxquels nous aurions plu, la veille.

Si pour avoir des principes, il faut emboîter le pas derrière celui-ci ou celui-là, sans nous occuper s'ils suivent le bon ou le mauvais chemin, nous consentons à passer pour des hommes sans principes. Nous comprenons qu'un journal de parti sous un gouvernement constitutionnel, suive ses chefs, les défende en toute occasion et justifie même leurs erreurs sur des questions peu importantes, lorsqu'il accepte l'ensemble de leur politique.

Mais nous ne sommes pas un journal de parti, que ce soit bien compris, nous sommes un journal de famille, un ami personnel de nos lecteurs. Nous nous proposons même, de ne plus nous arrêter en notre chemin pour répondre à ceux qui, faute de principes, n'auront que des injures à nous offrir, ou du moins nous leur dirons une bonne vérité en passant, et ce sera tout.

Quant aux questions religieuses, nous ferons comme par le passé; nous ne transigerons jamais avec l'erreur, mais nous ménagerons les personnes; nous chercherons à leur démontrer qu'elles ont tort sans les froisser. D'autres peuvent croire qu'il vaut mieux frapper dessus à coups de fouet, que la violence vaut mieux en pareille chose que la douceur; nous les laisserons faire.

Mais nous continuerons de croire que la méthode de St. Bernard ou de Fénelon vaut mieux que celle de Veillot, dans ce pays du moins où l'indépendance de la pensée est si grande et l'erreur si facile, comme nous le disions ailleurs.

Obligés de vivre à l'ombre d'un drapeau protestant, au milieu de nations antipathiques à nos croyances, ce n'est pas par la violence que nous ferons aimer et respec-

ter notre foi, que nous la propagerons en Amérique. Au contraire, la colère et l'injure élargiront infailliblement le fossé qui nous sépare du protestantisme et produiront au sein même de la population catholique des divisions funestes.

Non, la violence ne sied pas à une religion sortie des entrailles d'un Dieu, fécondée dans le sang des martyrs, sanctifiée par la foi, le dévouement et le sacrifice. "Allez, évangélisez les nations," a dit Jésus-Christ à ses apôtres; et ils partirent, la croix à la main; arrosant de leur sueurs et de leur sang la semence divine de la foi et forçant les peuples de se prosterner devant une religion capable d'enfanter de si grands prodiges d'amour et de charité.

C'est en imitant leur exemple, en marchant dans cette voie glorieuse, que les héritiers de leur mission ont converti des peuples barbares et sauvages que l'épée n'avait pu subjugué; et c'est par les mêmes moyens, à plus forte raison, que peut s'opérer la conversion des nations civilisées. C'est par la supériorité de nos vertus et de notre charité que nous pourrions, nous aussi, imposer notre foi et faire croire à la supériorité de nos doctrines.

La presse catholique de ce pays peut sans doute contribuer puissamment à l'œuvre sublime de la propagation de la foi sur ce continent, en défendant avec énergie nos croyances, lorsqu'elles seront attaquées. Mais qu'elle prenne garde d'entraver, au lieu de seconder, la mission de nos prêtres, en jetant partout des germes de défiance, d'aigreur et de mécontentement.

"Vois donc les blancs, ils sont chrétiens et cependant ils ne sont pas meilleurs que nous," disaient, autrefois, les sauvages aux missionnaires qui les évangélisaient.

Il ne faut pas qu'ici on puisse faire les mêmes reproches, sous une autre forme, à ceux qui, se donnant comme les représentants du catholicisme, en dénatureraient l'esprit par leurs actes ou leurs paroles, par une attitude toujours agressive. Il est plus facile sans doute de donner des conseils que de les pratiquer soi-même; aussi ces paroles s'adressent-elles surtout à ceux qui ont reçu ou se donnent la mission si noble de l'apostolat.

N'ayant pas le temps de donner à ces pensées tout le développement qu'elles méritent, je me résumerai en disant que pour accomplir dignement cette mission, il faut:

10. En imposer par la science, le caractère, le talent, et la sincérité des convictions; être non-seulement des hommes de foi, mais encore des hommes d'honneur, de patriotisme et de bon sens;

20. Bien comprendre la religion, ne pas en faire un parti, un moyen d'avancement et de succès, et pratiquer ce qu'on enseigne.

30. La faire aimer et respecter par le respect de soi-même et des autres, par la modération, la patience et la charité.

40. Eviter de faire croire faussement que la religion catholique est incompatible avec des progrès, des institutions et des idées dont les hommes en Amérique ne voudront jamais se déposséder à aucun prix.

50. Démontrer tous les éléments de progrès, de bonheur et de perfection qu'elle renferme pour l'individu et les nations et en prouver soi-même la supériorité par l'exemple des vertus qu'elle peut produire dans l'âme de celui qui sait la comprendre et la pratiquer.

Voilà pour conserver la religion parmi nous et la propager un programme qui pourrait être utile.

L. O. D.

LEGISLATION.

LES NOUVEAUX AMENDEMENTS AU CODE DE PROCEDURE.

Avant de continuer notre appréciation de la nouvelle loi, il n'est que juste de rectifier une erreur qui s'est glissée dans la dernière phrase de nos remarques sur la section 1ère de la loi, et dont le résultat est de nous faire dire qu'on devrait changer complètement l'époque des termes des différentes Cours, mais en consultant toutefois les intéressés, c'est-à-dire les juges, le Barreau et les plaideurs. Nous avons été autrefois partisan du suffrage universel, mais nous ne serions pas prêt à dire que nous le sommes encore, et dans tous les cas nous ne voudrions certes pas recommander de faire fixer l'époque des sessions des tribunaux par un plébiscite.

Quant aux fautes d'impression, le lecteur a pu en faire lui-même justice,

Ceci dit, reprenons nos appréciations où nous les avons interrompues.

Section IV.—Cette section déclare que les huit jours accordés pour inscrire en révision, courront pendant la vacance de juillet nonobstant l'article 463 qui déclare que dans la computation des délais de procédure le premier de septembre doit être considéré comme le premier jour juridique suivant immédiatement le 9 juillet.

Cette disposition est bonne, et était nécessaire, croyons-nous, pour faire cesser les doutes résultant de deux décisions contradictoires de la Cour de Révision de Montréal, l'une rendue dans une cause de *Whalley & Kennedy* (12 Jurist, p. 225), maintenant une inscription faite en septembre d'un jugement rendu le 9 juillet, et l'autre rendue dans une cause de *Fournier vs. Ledoux* (13 Jurist p. 332,) renvoyant une inscription faite le 19 Juillet d'un jugement rendu le 3 du même mois.

Section 5.—L'article 494 du Code de Procédure, indiquait les cas où il y avait lieu à révision des jugements de la Cour Supérieure comme suit:

10. De tout jugement final susceptible d'appel.
20. De tout jugement interlocutoire qui ordonne de faire une chose à laquelle il ne peut être remédié par le jugement final.

30. De tout jugement interlocutoire qui règle en partie la matière en litige.

40. De tout jugement interlocutoire qui retarde sans nécessité l'audition finale ou la décision du procès.

50. De tout jugement ou ordonnance rendue par un juge sur des matières sommaires conformément aux dispositions contenues dans la troisième partie de ce code.

Par la nouvelle loi, les sections 2, 3 et 4 de cet article sont abrogées et on leur a substitué une disposition nouvelle pour la révision:

30. De tout jugement rendu sur motion ou requête pour mettre de côté ou annuler une saisie avant jugement ou *capias ad respondendum*.

Ainsi il n'y aura plus de révision des jugements interlocutoires; mais comme l'article 1116 du Code de Procédure n'est pas abrogé, il y aura toujours appel, de ces mêmes jugements, à la Cour du Banc de la Reine.

Suivant nous, on a justement fait le contraire de ce que l'on aurait dû faire. Mieux aurait valu abroger l'article 1116, et déclarer qu'il n'y aurait plus d'appel des jugements interlocutoires, et en laisser la révision. Il nous semble illogique d'obliger les parties à un procès de

prendre, pour faire réviser un jugement interlocutoire, la voie dispendieuse et lente de l'appel, et de les priver du moyen économique et incomparablement plus expéditif de la révision.

Section VI.— Cette section accorde au protonotaire et au greffier, en l'absence du juge, les pouvoirs de ce dernier (Article 569, C.P.C.) pour ordonner l'ouverture des portes etc., dans les cas de saisie de meubles.

Section VII.— Cette clause amende l'article 663 du Code, en substituant aux deux annonces de vente sur *renditioni exponas*, dans un journal quelconque au choix du shérif, deux annonces semblables dans la *Gazette Officielle de Québec*.

C'est une excellente disposition, introduite, croyons-nous, dans la loi nouvelle à la suggestion du Barreau de Montréal qui avait déjà demandé cette réforme, lors de la rédaction du Code de Procédure. Tout le monde comprend, en effet, que ces deux annonces publiées dans n'importe quel journal, devaient être nécessairement perdues pour le public, car il est impossible de suivre les annonces de tous les journaux d'une ville, et le hasard seul pouvait faire tomber cette annonce sous les yeux des intéressés. Ces annonces étaient donc plutôt un leurre qu'une garantie, et la nouvelle loi en a sagement fait justice.

Mais il aurait été encore mieux d'aller plus loin et d'exiger la publication de toute annonce légale dans la *Gazette Officielle*. Le Trésor provincial n'en souffrirait pas, au contraire, et ceux qui ont des intérêts à protéger sauraient enfin où s'adresser pour les renseignements dont ils ont besoin. Chacun serait ainsi intéressé à recevoir la *Gazette Officielle* et s'y abonnerait dans son propre intérêt.

Section VIII.— L'article 664 du Code de Procédure dit en parlant de la saisie des immeubles :

“ Quand toutes les annonces et criées requises par la loi sur le premier bref ont été faites et publiées légalement, l'exécution d'un bref de *venditioni exponas* ne peut être arrêtée par opposition, que pour des causes subséquentes aux procédures qui ont fait suspendre la vente en premier lieu et sur un ordre de sursis accordé par le juge ”

La nouvelle loi déclare que cet article s'appliquera aussi aux saisies exécutions contre les meubles.

Au premier abord on est tenté d'approuver sans réserve, surtout lorsque l'on connaît les innombrables difficultés que le créancier d'un jugement rencontre dans la mise à exécution de ce jugement. Qui ne sait combien il se rencontre de plaideurs malhonnêtes qui multiplient les oppositions au point de lasser quelquefois la patience et la ténacité du créancier? Cependant, malgré ces abus sans nombre, nous ne pouvons nous empêcher de dire que cette innovation de la loi qui nous occupe est mauvaise.

Nous comprenons la raison de la loi. (Article 664) lorsqu'il s'agit d'immeubles et nous l'approuvons; car les ventes d'immeubles sont entourées de telles garanties qu'il est presque impossible qu'un intéressé soit pris par surprise. En effet, lorsqu'une propriété a été annoncée en vente pendant quatre mois, dans la *Gazette Officielle*, il n'est pas à croire que ceux qui ont intérêt à en empêcher la vente n'ont pas eu le temps ni l'occasion de faire les procédés nécessaires. Mais s'il s'agit de vente de meubles, c'est tout différent. Une simple annonce publiée deux fois pendant l'espace de huit jours, dans un journal quelconque anglais et français, si c'est dans une ville: et deux criées à la porte de l'Eglise si c'est dans une campagne; voilà tout l'avertissement que le public reçoit. Ne peut-il pas arriver que le véritable propriétaire des meubles saisis ignorant les procédés faits, n'en soit enfin informé qu'après que le Défendeur aura succombé sur une opposition mal fondée? Assurément, et pourquoi alors le priver du droit de soustraire ce qui lui appartient aux poursuites de celui à qui il ne doit rien? Cet inconvénient peut se présenter fréquemment, dans les cas de saisie sur des marchands à commission, encanteurs et autres personnes exposées, par état, à avoir chez elle des effets appartenant de bonne foi à des tiers.

Enfin en fait d'immeubles, si la vente se fait *super non domino*, il est facile d'y trouver remède; mais qu'arriverait-il en fait de meubles?

Nous regrettons donc ce changement, qui est beaucoup plus important qu'il ne paraît d'abord et qui aurait dû être plus longuement discuté et mûri avant de passer dans la législation du pays.

Section IX.— Afin de bien faire comprendre le changement résultant de cette section, nous donnons ci-dessous l'article du code qu'elle affecte avec l'amendement en italiques.

“ Art. 1054. La Cour de Circuit, *excepté dans les districts de Québec et Montréal*, connaît en première instance et privativement à la Cour Supérieure, mais sauf appel :

“ 1o. De toute demande dans laquelle la somme ou la valeur de la chose réclamée est de cent piastres ou plus, mais ne dépasse pas deux cents piastres, sauf l'exception

contenue dans le deuxième paragraphe de l'article qui précède ;

“ 2o. De toute demande ou action pour honoraire d'office, droit, rente, revenu ou somme de deniers payable à la couronne, ou relative à des droits immobiliers, rentes annuelles ou autres matières qui peuvent affecter les droits pour l'avenir, lors même que telle demande est pour moins de cent piastres.”

La Cour de Circuit conserve donc, dans tous les districts, *excepté dans ceux de Québec et Montréal*, la juridiction qui lui est attribuée par le Code, c'est-à-dire jusqu'à \$200.

Pour connaître maintenant quelle est la juridiction de cette Cour dans les districts de *Montréal et Québec*, il faut référer aux articles 1053 et 28 du code.

L'art. 1053 dit : La Cour de Circuit connaît en dernier ressort et privativement à la Cour Supérieure ;

1o. De toute demande dans laquelle la somme ou la valeur de la chose réclamée est moindre que cent piastres, sauf les exceptions portées dans l'article qui suit et sauf les causes qui tombent exclusivement sous la juridiction de la Cour de vice-amirauté ;

2o. Des demandes pour taxes et rétribution d'école et de toutes celles concernant les cotisations pour construction et réparation des églises, presbytères et cimetières, quel qu'en soit le montant.

L'art. 28 dit : La Cour Supérieure connaît en première instance de toute demande ou action qui n'est pas exclusivement de la juridiction de la Cour de Circuit, ou de l'amirauté.

Il résulte donc de la loi nouvelle, que dans les districts de Montréal et de Québec, mais dans ceux-là seulement, les demandes mentionnées dans l'art. 1054, que l'on est convenu de nommer les *causes appelables*, sont maintenant de la juridiction de la Cour Supérieure et non de la Cour de Circuit.

Ce changement était depuis longtemps demandé et a été accueilli avec faveur.

Section X.— Cette clause de la loi nouvelle attribue à la Cour de Révision, juridiction exclusive pour entendre les motions pour jugement sur un verdict, pour nouveau procès, pour jugement *non obstante veredicto*, ou pour arrêt de jugement, dans les causes de la Cour Supérieure dans les districts de Québec et Montréal.

Il est bon de faire remarquer que cette disposition ne s'applique qu'aux districts de Montréal et Québec, où siège la Cour de Révision; pour les autres districts il n'y a rien de changé.

Cet amendement à l'ancienne loi est bon, croyons-nous, car sur les procédés dont il s'agit ici, toute la cause revenant en question, il sera certainement plus avantageux d'avoir l'opinion de trois juges, que celle d'un seul appelé quelquefois à renverser l'opinion d'un collègue de même juridiction que lui.

Section XI.— Cette clause amende l'art. 1095 de manière à permettre au greffier ou protonotaire de recevoir les confessions du jugement pendant le terme, en l'absence du juge, de la même manière qu'en dehors du terme.

Section XII.— Par cet amendement, toute cause pour une somme de \$200 ou moins, portée en Cour de Révision et dans laquelle le jugement de la Cour de première instance sera confirmée, ne pourra plus ensuite être portée en appel.

Le premier projet de loi contenait \$500 au lieu de \$200. C'est sur les représentations du Barreau de Montréal que le premier chiffre a été réduit. Telle qu'elle se trouve, cette clause de la loi nouvelle a probablement peu d'importance, mais nous ne pouvons comprendre qu'on ait eu l'idée de vouloir restreindre ainsi le droit d'appel dans toute cause au-dessous de \$500. Si cette disposition n'eût pas été modifiée, nous ne craignons pas de dire qu'elle aurait gravement affecté les intérêts de la population canadienne-française du pays, plus encore que ceux des autres populations, car ces dernières sont surtout en possession du haut commerce, tandis que les petits intérêts sont en grande majorité représentés par nos compatriotes. C'est donc nous qui en aurions surtout souffert, et ce fait que nous constatons pourrait, jusqu'à un certain point, donner un caractère odieux à la disposition première du projet de loi, puisqu'elle détruisait de fait l'égalité devant la loi, des différentes races qui peuplent ce pays. Ces considérations pourrout, peut être, paraître exagérées, mais elles sont justes pratiquement, et il semble que nos législateurs auraient dû les prévoir.

Au reste, ainsi que nous l'avons dit, la réduction du chiffre à \$200 rend le changement à peu près insignifiant.

Section XIII.— L'art. 1118 du code déclarait que le pourvoi pour erreur ou pour appel ne pouvait être exercé pendant le délai accordé pour demander la révision, ni pendant la procédure sur cette révision. La loi nouvelle déclare le contraire.

Section XIV.— L'art. 1179 du Code de Procédure, qui règle le cautionnement pour appel au Conseil Privé, dé-

clare que les cautions ne sont pas obligées de justifier de leur solvabilité sur propriété foncière.

La nouvelle loi a sagement modifié cet article en exigeant que les cautions justifient de leur solvabilité sur propriété foncière *décrite dans le cautionnement*. Il est permis aussi de ne donner qu'une caution si elle est propriétaire d'immeubles de valeur suffisante *en sus de toutes charges et hypothèques*. Le juge qui reçoit le cautionnement peut, pour s'assurer de la solvabilité de la caution, ordonner la production de certificats des Bureaux d'enregistrement, de rôles d'évaluation et de tous autres documents propres à l'éclairer; enfin il peut faire aux cautions toutes questions qu'il juge à propos et ordonner que ces questions soient mises par écrit, ainsi que les réponses qui y sont faites.

Cependant au lieu de ce cautionnement, la partie peut se contenter de déposer le montant requis, en argent, en bons de la Puissance ou de la Province, ou en débetures de corporation, et ce dépôt se fait au greffe d'Appel ou au bureau du Shérif, à la discrétion du juge.

Il est inutile de démontrer l'avantage de ces dispositions nouvelles, elles mettent un terme à ces appels illusoires des plaideurs plus entêtés que sérieux, et assurent la sincérité de l'appel suprême.

Sections XV et XVI.— La section 15 déclare que l'Acte d'Interprétation de Québec (31 Victoria, chap. 7) ne s'appliquera pas à la nouvelle loi; et la section 16, que cette nouvelle loi n'affectera aucunement les causes maintenant pendantes devant la Cour de Circuit.

Finis coronat opus, comme nous disions au collège. La fin couronne en effet l'œuvre, car, cette dernière disposition est une des plus mauvaises de la loi. Il faut que ces statuts que l'on nous fabrique chaque année, sur toutes sortes de sujets, soient rédigés bien à la légère, pour que personne n'ait compris et signalé l'absurdité de cette disposition.

La loi nouvelle ne s'appliquera pas aux causes actuellement pendantes devant la Cour de Circuit! Eh! pourquoi? Est-ce parce que l'on a craint de toucher à des droits acquis? Est-ce parce que l'on a voulu ne pas paraître ignorer le sage principe de la non-rétroactivité des lois? Allons donc, mais il n'y a rien de tel ici et l'on fait inutilement parade de science. Qu'importe que les causes appelables actuellement pendantes en Cour de Circuit soient jugées par la Cour Supérieure, comme les causes appelables commencées depuis la nouvelle loi: personne ne peut en souffrir,—il n'y a que le nom du tribunal de changé, rien de plus.

Mais que va-t-il arriver maintenant avec la loi telle que nous l'avons? Il y avait, à Montréal, grand nombre de causes appelables pendantes, lorsque la loi a été promulguée; la Cour de Circuit aura donc juridiction sur ces causes jusqu'à ce qu'elles soient toutes terminées, ce qui, au dire des greffiers, prendra peut-être encore dix ans! Et comme nous avons une division spéciale siégeant pour ces causes-là, cette division de la Cour devra donc siéger encore pendant dix ans? Enfin, comme un bon nombre de ces causes prendra fin chaque année, je suppose, il arrivera un moment où il n'en restera plus qu'une ou deux qui traineront encore sur les rôles, que les avocats auront abandonnées depuis longtemps, et néanmoins il faudra toujours que la Cour de Circuit appelable subsiste pour ces deux causes ou cette unique cause, il faudra que chaque année le greffier renouvelle ses registres, etc., jusqu'à ce qu'enfin le législateur fasse ce qu'il aurait dû faire de suite, et transfère à la Cour Supérieure, toutes les causes appelables encore pendantes alors! Mais nous n'attendrons probablement pas aussi longtemps, et cette loi d'amendement sera, sans aucun doute, amendée elle-même à la prochaine session!

Heureux pays! tout de même, où les mauvaises lois ne durent qu'une année.

JULES C. . .

COURRIER D'ONTARIO.

Dans sa conférence sur les chansons et les romances, M. Blain de St. Aubin raconte qu'il a entendu chanter la fameuse plainte du mousse,

“ Ma mère, qu'as-tu fait de ton pauvre petit? ”

par un grand gaillard de vingt à vingt-cinq ans, posant avec la gravité naïve et convaincue d'un homme qui jurerait que *c'est arrivé*.

A franchement parler, je trouve que le citoyen majeur, qui arbore l'habit à queue et se fourre les mains dans des gants blancs, uniquement pour donner à ses contemporains une occasion solennelle d'admirer la belle voix dont l'a doué la nature, a grandement tort de servir au public *d'élite*, appelé à l'entendre, la plainte du pauvre petit mousse, dont on sait l'histoire larmoyante. Mais je crois aussi que s'il fallait en toutes choses apporter dans nos appréciations et nos jugements la même sévérité de critique ou de raillerie, toute chanson, comme toute pièce dramatique, deviendrait presque impossible.

Prenons, par exemple, une tragédie de Racine; lorsque Oreste s'écrie :

“ Pour qui sont ces serpents qui sifflent sur ma tête? ”

Dites-moi, mon cher Blain, faudra-t-il que le spectateur se mette en colère, s'il n'aperçoit dans la perruque ou la cheve-

lure d'Oreste, ni serpents, ni couleuvres, ni vers d'aucune sorte? Non, n'est-ce pas?

Ces serpents qui sifflent sur la tête d'Oreste, ce sont des serpents de fantaisie que vous ne distinguez à travers ses beaux cheveux bruns, ou blonds, que par les yeux doux et puissants à la fois de l'imagination.

Eh bien! j'imagine que c'est de la sorte qu'il faut aussi envisager le petit mousse qui se plaint au haut de son mât.

D'abord, mon cher Blain, tout chanteur qui sait vivre et respecte son public, ne monte jamais sur les planches qu'en jolie toilette de soirée. Vous le savez mieux que moi, vous qui êtes un de nos meilleurs amateurs, et plus qu'un amateur, un artiste d'un beau et rare talent. Or, habillé de la sorte, le mousse, quelle que soit sa taille, ne peut vous donner d'illusions, — que si par son chant il parle à votre imagination.

Sans cela, il faudrait appliquer à la chanson les procédés matériels appliqués à l'art dramatique, et surtout à la féerie. Il faudrait un navire, avec des mâts, des cordages, un équipage complet, rien que pour permettre à M. le Mousse de demander à Madame sa mère ce qu'elle a fait de son pauvre petit,

Pour monter: *Mes jours sont condamnés, je vais quitter la terre, etc.*, ou toute autre chansonnette plus ou moins mélancolique, ou plus ou moins gaie, il faudrait presque autant de frais de décors que pour monter la *Biche au Bois*, *Cendrillon*, la *Belle au bois dormant*, ou la *Belle aux cheveux d'or*.

Hormis toutefois que pour soupiner la plainte du mousse, par exemple, on eût recours au procédé découvert, il y a déjà quelques années, par le vaudevilliste Alhoy.

Marc-Fournier rapporte que Maurice Alhoy ayant imaginé une pièce féerie, s'en alla l'offrir à Harel. Celui-ci, qui avait plus de bonne volonté que de cordages, lui promit de jouer sa pièce, à condition qu'elle ne coûterait pas un centime de mise en scène.

— Mon ami, lui dit le vaudevilliste, cela se trouve à merveille, je n'ai absolument besoin que d'une toile de fond peinte en vert.

— Bah! répondit l'autre, et tous ces changements à vue qui terminent les tableaux?

— Je les ferai moi-même.

— Et ces grottes, ces jardins, ces forêts?

— Je les dessinerai.

— Et l'Alhambra?

— Je le bâtirai.

— Sans toiles et sans décorateurs?

— Sans toiles et sans décorateurs.

— Alors vous avez plus de génie que je n'en aurai jamais!

— C'est beaucoup dire, mais c'est possible.

Le jour de la représentation, on exécuta une belle ouverture et on leva le rideau. Sur la toile du fond, peinte en vert, l'auteur avait écrit à la craie blanche: *Ceci représente un délicieux jardin émaillé des fleurs les plus rares et de statues de marbre*.

Puis on joua le premier acte.

Pour le second acte, l'auteur effaça le jardin et écrivit: *Ceci est le palais de la comète à trois queues, bâti de diamants et de rayons de soleil*.

Il n'y avait toujours qu'une chose pour représenter et la comète à trois queues, et les diamants, et les rayons de soleil: l'éternelle toile de fond, peinte en vert.

Supposez maintenant que le grand gaillard qui a si fort agacé les nerfs à mon ami Blain, en soupinant la plainte du mousse, eût affiché sur sa poitrine, ou sur son ventre, ces simples mots, écrits sur une pancarte verte: *Ceci représente un petit mousse de douze ans, mélancolique et sombre, ne se fut-il pas mis à labri de tout reproche et de toute ironie, pour l'avenir?*

Néanmoins je dois à la vérité de faire connaître que l'innovation de Maurice Alhoy n'eût pas tout le succès espéré. Le public parla de jeter les banquettes sur la scène. On redemanda l'auteur avec des cris de paon, mais l'auteur eut la modestie de s'esquiver escorté de douze garçons machinistes.

Mon Dieu, ne sait-on pas que tous les grands inventeurs ne recueillent que l'ingratitude.

Est-ce qu'on n'a pas quêté sur les bateaux américains pour les enfants de Fulton?....

Maintenant, M. Blain n'aime guère la plupart des romances et des chansonnettes que soupirent entre eux les jeunes gens de l'un et de l'autre sexe, en route pour le pays du *Tendre*. — A dire le vrai, romances et chansonnettes ne valent pas le diable, en général. Mais, bah! faut-il faire attention à cela. Il est clair, par exemple, que dans le cercle des délégués, on se plaira d'avantage à entendre:

Es-tu content, mon Colonel?

que:

Ce soir, au bal qu'elle était belle!

Mais il y a aussi le cercle des non-délégués pour lesquels tout est bon, pourvu que l'on chante le doux mal d'aimer. Il sourient à l'amour vrai, à l'amour constant, à l'amour éternel; ils n'ont pas encore parcouru le chemin de celui qui chante avec Heine:

« Séduit par un rêve insensé, je t'ai quittée autrefois, ma mère; je voulais aller jusqu'au bout du monde, et je voulais voir si je trouverais l'amour, impatient de l'embrasser d'une étreinte ardente.

« J'allais donc cherchant l'amour dans toutes les rues; j'étais dans des mains suppliantes devant chaque porte, et je mendiais partout un peu d'amour. — Mais partout on m'accueillait avec un sourire moqueur, et je ne récoltais que la haine.

« Et je m'égarai de plus en plus à la recherche de l'amour, toujours de l'amour; mais cet amour, hélas! je ne le trouvais jamais, et je revins sous le toit paternel, l'âme et le corps malades.

« Mais, au moment où j'allais franchir le seuil, tu t'élanças à ma rencontre, chère mère! et ce que alors je vis briller dans tes yeux, ah! c'était cet amour, ce doux et profond amour si longtemps cherché.

Mettez en vers Français cette traduction de l'Allemand, mon cher Blain, et faites de la bonne musique sur vos vers, et nous aurons une belle chanson de plus pour nos salons.

Mais ce n'est pas assez de cette moitié de sonnet allemand, il faut que je vous serve à présent une chanson russe. — L'auteur suppose que la femme d'un fonctionnaire berce son enfant dans ses bras.

« Dors, vaurien, pendant que tu es inoffensif! — Do, do, l'enfant, do.

« La lune couleur de cuivre répand mystérieusement sa lumière sur ton berceau. — Ce n'est pas une histoire en l'air que je veux te dire, je vais chanter la vérité. — Toi, ferme les yeux. Do, do, l'enfant, do.

« Toute la province est dans la joie à la nouvelle qui vient de se répandre: — ton père, coupable de tant de méfaits, vient enfin d'être cité en justice. — Mais ton père, gredin corsommé, saura se tirer d'affaire. — Dors, vaurien, tandis que tu es honnête. — Do, do, l'enfant, do.

« En grandissant, tu apprendras à apprécier le nom de chrétien, — tu achèteras un habit de scribe et tu prendras la plume. — Tu diras avec hypocrisie: « Je suis honnête, je suis pour la justice! » — Dors, ton avenir est assuré. — Do, do, l'enfant, do.

« Tu aura l'apparence d'un grave fonctionnaire et tu seras coquin dans l'âme. — On te reconduira jusqu'à la porte, puis on fera derrière ton dos un geste de mépris. — Tu apprendras à courber l'échine avec grèce. — Dors, vaurien, tandis que tu es innocent. — Do, do, l'enfant, do.

« Quoique doux et peureux comme un mouton, et peut-être bête comme lui, — tu sauras arriver en rampant à une excellente place, sans te laisser prendre en faute. — Dors, tandis que tu sais pas voler. — Do, do, l'enfant, do.

« Tu achèteras une maison à plusieurs étages; — tu atteindras un haut grade, et deviendras un grand seigneur, un noble! — Tu vivras longtemps, entouré d'honneurs, et finiras ton existence en paix. — Dors, mon beau fonctionnaire. — Do, do, l'enfant, do.

N'est-ce pas là un bel échantillon de la littérature russe!... Aristophane n'était pas plus ironique.

C. T.

MOURIR!

Je contemplais un soir l'uniforme lincoln.
Que l'hiver a jeté sur la nature en deuil,
Je cherchais vainement la brillante parure
Dont se parent les champs au temps de la verdure,
Je cherchais des moissons, des feuilles aux forêts
Des oiseaux dans le ciel, des fleurs... et je rêvais....
Et je rêvais qu'un jour comme une fleur féerie,
Au souffle de l'hiver disparaîtrait ma vie;
Qu'il faudrait renoncer aux rêves de bonheur
A ces rêves si doux que caresse le cœur...
Qu'il me faudrait quitter à ce moment suprême,
Pays, famille, amis, tout ce qu'ici l'on aime....
Qu'il me faudrait mourir... et mon cœur frissonna....
Lorsque, vers moi, soudain, un ange s'avança;
Son aspect était doux, il semblait devoir dire:
« J'apporte le bonheur. » Un bienveillant sourire
Donnait à son visage un charme saisissant,
Ses deux ailes d'azur causaient en s'agitant
Comme un daffeur léger qui chassait la tristesse;
Dans son oeil un peu grave on lisait la tendresse.
C'était un des esprits que Dieu dans sa bonté
Créa pour secourir la triste humanité. —
« Cesse de t'arrêter à de vaines alarmes,
La mort, et son regard, mortel, a peut-être ses charmes. »
Dit-il, et son regard me désigna les cieux
Sur cet ange divin, je reposais mes yeux; —
« — Toi qui viens consoler ma secrète souffrance,
Lui demandai-je alors, serais-tu l'Espérance? »
Il dit en souriant: — L'Espérance est ma sœur.
L'Espérance est ta sœur, es-tu donc le bonheur?
Toi dont la voix soupire une douce harmonie.
— Je suis l'ange, dit-il, qui des rigueurs du sort
Console les humains, je m'appelle la mort.
— Toi, tu serais la mort, je la croyais horrible,
On disait son oeil cave et son regard terrible,
Et pourtant devant toi mon cœur n'a pas troublé,
Un rayon du soleil en mon âme a brillé,
Ton voile blanc ressemble à ceux dont sont parées
Au jour de leur hymen les jeunes fiancées.
La mort, j'en aurais peur, toi je voudrais t'aimer,
Non, tu n'es pas la mort, et tu veux m'alarmer,
Car la mort comme toi ne pourrait pas sourire,
— « Erreur, Pêtra fatal que tu viens de décrire
« Ce fantôme hideux, crois moi, n'est pas la mort
« C'est un ange maudit qu'on appelle: *Remord*,
« Effroi des criminels, ce génie implacable
« Se présente toujours au chevet du coupable;
« Des tourments de l'enfer sinistre précurseur
« Il apporte au mourant la rage et la terreur.
« Mon voile est blanc, dis-tu, — je suis la fiancée
« Vers qui ton âme aspire, ici bas délaissée
« Viens à moi, mon regard sourit aux malheureux,
« Qui s'endorment dans mes bras, s'éveille dans les cieux. »

JULIA.

Le journal de Québec qui est ordinairement très-grave s'est permis de faire une plaisanterie. Il faut la reproduire pour encourager notre confrère à y revenir.

« VINGT ANS EN ARRIÈRE. »

« Notre bonne ville rétrogradait, hier, de vingt grands pas, et était toute surprise de s'éveiller comme en plein milieu de ce bon vieux temps, regretté des porteurs d'eau, où les citoyens avaient l'avantage d'acheter, à petites mesures, le liquide par excellence. Grâce à la rupture d'un tuyau de l'aqueduc, nous avons eu le plaisir — un peu coûteux — de revivre dans le passé et de contempler nos rues avec leur ancienne physionomie.

C'était un assez singulier spectacle, partout dans nos rues, circulaient des traîneaux chargés d'un tonneau orné de seaux et de chaudières. Les porteurs ou les vendeurs d'eau marchaient lentement, offrant leurs marchandises. Sur le seuil de chaque maison, se montraient, à l'heure du pot au feu, des ménagères à l'air inquiet, jetant aux quatre vents du ciel ce cri: *Water! l'eau!* (un étranger ignorant la cause de ces cris, s'imaginait qu'il s'agissait de la bataille de Waterloo.) Partout des discussions s'engageaient, les cochers transformés en industriels d'un nouveau genre débattaient le prix avec les ménagères, épâtées de voir l'eau devenue tout-à-coup d'un prix si élevé.

Ces braves porteurs d'eau se sentaient les maîtres de la position et aussi non-seulement ils usaient mais abusaient de leurs droits. Comme toujours dans la vie, ce qui cause le malheur des uns fait le bonheur des autres; aussi, pénétrés de ce principe, ils voulaient arriver d'un bond à la fortune. A une certaine heure de la journée, l'eau était d'un prix fou.

Elle était plus chère que la bière et menaçait de faire concurrence au whiskey.

« Déjà les sociétés de tempérance s'alarmaient: on craignait le triomphe de l'ivrognerie, et les buveurs d'eau étaient au désespoir. Par contre, la joie régnait sur toute la ligne dans le camp des amis de la dive bouteille. « Enfoncée l'eau, criaient-ils, vive le gin. » Cette cherté de l'eau avait bien d'autres effets, et quelqu'un, qui est doué d'un esprit d'observation, croyait remarquer une teinte plus foncée sur la figure de plusieurs de ses voisins, — habitants d'un quartier où il avait été impossible de se procurer le liquide indispensable.

« Cette disette d'eau a bien eu d'autres résultats. On craignait que le feu ne profitât de l'absence de son ennemi pour nous rendre une visite de jour de l'an. Aussi, presque tous ceux qui ont le malheur d'être propriétaires ont-ils passé la nuit blanche, à faire le guet. Le moindre coup de sonnette prenait à leurs oreilles le son de la cloche d'alarme et les faisait courir dans la rue.

« Et dire que nous devons souffrir de ces inconvénients pendant huit jours! Nous en serions morts, bien sûr. Heureusement, l'eau coule à plein robinet, aujourd'hui. Il semble que son retour soit une espèce de fête, et que nous ne pourrions vivre sans l'aqueduc, tant il est vrai qu'il faut être privé d'une chose pour en connaître tout le prix. »

Le *Canadien* reproduit du *Times* et du *Pall Mall Gazette* de Londres deux phrases qui nous intéressent, et fait quelques commentaires. Nous publions le tout afin de mettre nos lecteurs en état d'apprécier toutes les opinions. Voici l'article du *Canadien*:

Le *Times* de Londres du 5 janvier dit:

« L'Angleterre désire, par des concessions équitables et par une franche compensation, régler ces folles querelles qui tendent à aliéner deux grandes nations alliées par le sang et les sympathies. »

Si l'on rapproche ce langage du grand journal de Londres, avec les concessions qu'a toujours faites l'Angleterre, dans le passé, en faveur des États-Unis, et toujours au détriment du Canada, comme dans le traité d'Ashburton, par exemple; si l'on pense à la défense que vient de faire le cabinet britannique aux ministres canadiens, de ne plus saisir aucuns vaisseaux pêcheurs américains, ainsi qu'à la censure que le gouvernement d'Ottawa vient de recevoir au sujet de sa conduite dans le Golfe, on peut se faire facilement une idée de la protection sur laquelle le Canada doit compter dans l'avenir. Il est évident que notre mère-patrie traite son enfant, comme un enfant terrible qu'elle veut chasser absolument de sa maison, dans la peur qu'elle a qu'il y mette le trouble ou le feu.

Le *Pall Mall Gazette* de Londres, l'organe de la diplomatie britannique, s'exprime comme suit:

« Le côté faible de la position du gouvernement anglais n'est pas celui que le président des États-Unis devrait choisir pour nous attaquer. Il devient de plus en plus manifeste que quand nous avons établi la Puissance du Canada, nous avons fait une démarche dont nous n'avons pas encore complètement compris les conséquences sérieuses. »

Ce journal exprime ensuite le regret que l'empire britannique soit tenu responsable des effets de l'action politique de la Puissance du Canada et il ne considère pas comme sage, la conduite de l'Angleterre vis-à-vis des plaintes et des prétentions des États-Unis.

Le *Pall Mall Gazette* est l'un des premiers organes du peuple anglais, tout comme le *Times*. Que veut dire ce langage d'abandon qui vient de partout? Que veut dire plutôt ce langage de reproches vis-à-vis du Canada?

LES VOYAGES EN BALLON.

La *Gazette de Cologne* fait le récit de la descente d'un ballon parti de Paris et qui a touché terre à Sinn, dans la province de Nassau, en Prusse. Ce ballon est sans doute le même dont on avait signalé le passage au-dessus de Mézières, se dirigeant vers la Belgique. Le ballon, qui avait une hauteur de 80 pieds et un diamètre de 40 pieds, s'est abattu dans une clairière. Une trentaine d'ouvriers de la fabrique de machines Doring étaient accourus, mais déjà les deux Français qui montaient le ballon avaient coupé la corde qui retenait la nacelle; le ballon reprit son essor et disparut. Les voyageurs et les objets que contenait la nacelle tombèrent aux mains des ouvriers. La valise qui contenait les lettres avait déjà été jetée par-dessus bord et s'était ouverte, mais on recueillit les milliers de lettres pour les remettre entre les mains des autorités. Deux autres valises avaient été jetées pendant le voyage.

Les voyageurs avaient quitté Paris à 4 heures du matin, mais, à cause du brouillard, ils ne reconnaissaient plus la direction du ballon ni le lieu où ils se trouvaient: ils furent très surpris en apprenant qu'ils étaient en Prusse.

On écrit d'Adenau, dans l'Éifel (Province Rhénane), que le 15 du mois dernier, vers midi, un garde forestier, qui travaillait avec des ouvriers dans la forêt de Kempenich, a pu saisir un ballon monté par trois personnes, qui flottait à la hauteur des arbres et s'empara de l'un des passagers. Les autres s'échappèrent en coupant les cordes qui pendaient de la nacelle. Le prisonnier déposa que le ballon était parti le matin même de Paris à huit heures. On croit que le ballon, momentanément arrêté à Adenau, est le même que celui qui est définitivement tombé à Herborn, près de Dillenburg, le même jour, à une heure de relevée. Les deux voyageurs que transportait de dernier ballon et qui étaient en uniforme d'officier, ont été enfermés à Ehrenbreitstein.

L'aréonaute Boiller, parti de Paris le 24 novembre, et entraîné par les vents à Christiania (Norvège), vient d'arriver à Bordeaux.

La vitesse de la marche de son ballon, *Ville-d'Orléans*, était de 50 lieues à l'heure; ainsi, parti de Paris à onze heures quarante minutes du soir, il atterrissait, à deux heures quarante minutes de l'après-midi, après un parcours d'environ 750 lieues, avec une hauteur moyenne de 2,700 mètres, minimum de 4 mètres, et une hauteur extrême de 4 mille 500 mètres au-dessus du niveau de la mer.

M. Roiller se loue de la manière la plus chaleureuse de la réception admirable de sympathie enthousiasme pour la France qu'il a rencontrée en Norvège. L'autorité et les populations lui ont témoigné, comme Français, des sentiments de dévouement dont il a été profondément pénétré et reconnaissant. Il a reçu, pendant les deux jours qu'il a passés à Christiania, une somme considérable pour nos blessés militaires.

REVUE ÉTRANGÈRE.

Nous disions dans notre dernier numéro qu'on apprendrait bientôt la ruine ou la capitulation de Paris, si l'armée de la Loire commandée par Chanzy, n'arrivait pas promptement à son secours en brisant le cercle de fer qui l'entourait. La défaite de Chanzy à Le Mans vient de briser toutes les espérances et de porter le dernier coup peut-être aux illusions de la France. Voici comment les dépêches racontent ce douloureux événement :

"New-York. 14.—Une dépêche du câble, datée de Le Mans 10, minuit, mande que l'armée de la Loire, l'espoir de la France, a été défaite après une bataille sanglante, à sept milles de cette ville.

"On rapporte qu'on a entendu le bruit de la canonnade toute la journée dans la ville; la population entière de Le Mans s'était placée sur les toits des maisons pour suivre le combat; et bien que la foule fut habituée au bruit de la canonnade, jamais cependant on n'avait vu une pareille excitation; à 9 heures du matin, l'aile droite de l'armée française se trouvant à l'est de Le Mans, fut attaquée par l'avant-garde de l'armée prussienne, qui sortit tout à coup des bois et fondit sur l'extrême droite de l'armée française.

"L'avant-garde de l'infanterie française se rangea en bataille. La cavalerie se plaça sur la droite et sur la gauche, on n'aurait jamais pu former une ligne plus parfaite de bataille. L'artillerie était bien fournie, et l'infanterie avait 100 cartouches par homme. Le champ était une vallée. La ligne de l'armée française formait un demi-cercle, et s'étendait à 12 milles; elle commandait la vallée, couverte d'une couche de neige de six pouces sur les hauteurs qui se trouvaient en face des deux armées.

"L'armée prussienne occupait une pareille position. Vers les 9 heures les prussiens commencèrent une vive canonnade dirigée des bois près l'extrême gauche flancée par des troupes considérables de cavalerie; les bois masquaient leur position.

"Quand les troupes furent massées avec l'intention évidente de tourner l'aile droite de Chanzy, le feu de l'artillerie continua avec vigueur des deux côtés, jusqu'à ce que les munitions de l'artillerie prussienne fussent épuisées.

Les prussiens devinrent alors furieux et l'infanterie se mit en avant. Les français s'avancèrent aussi tout le long de la ligne, pour rencontrer les allemands. Les canonniers allemands reçurent le choc avec sang-froid. Vers midi les gardes mobiles ne pouvant plus résister commencèrent à reculer. Le carnage avait été terrible, 15000 français étaient tombés sur le champ de bataille à 5 heures. L'armée entière commença alors à reculer.

"On estime à 60,000 le nombre des troupes engagées à cette bataille.

On dit que Chanzy est malade; mais il occupe encore son poste, et on s'attend à une autre bataille demain.

En effet Chanzy tenta le lendemain un effort suprême, il attaqua les Prussiens et après une lutte désespérée il fut encore battu.

Le Mans, 15.—Le Prince Frédéric Charles a fait son entrée à 11 heures, à Le Mans aujourd'hui avec le 3e et le 10e corps. Pendant la journée d'hier, on s'est battu dans les rues, mais aujourd'hui la ville est tranquille.

"Chanzy et Gambetta ont retraité vers Angers, poursuivi par Mecklenbourg.

"Les prussiens ont saisi 23 canons, 2 drapeaux et 18,000 prisonniers."

PARIS.

Et ce qu'on avait toujours refusé de croire possible, ce que la France et le monde entier trouvaient absurde, tant c'était horrible, est aujourd'hui un fait, un fait terrible que l'histoire racontera en lettres de sang. Paris est bombardé et ne sera bientôt peut-être qu'un monceau de ruines.

On lisait ce qui suit dans les dépêches de vendredi et samedi derniers :

Les canons prussiens de St. Cloud, de Meudon et de Châtillon atteignent Paris et commandent un rayon de 3½ milles. Les boulets de 24 livres atteignent Neuilly, l'avenue de la Porte Maillot et celle de l'Impératrice, la rue du roi de Rome, le Champs de Mars, les Invalides, les jardins du Luxembourg, l'Observatoire et toute la région située en arrière de la Porte Bicêtre. Toutes les autres localités sont en sûreté, se trouvant en dehors de la portée des canons.

Les batteries du sud, du nord et de l'est ne peuvent pas atteindre Paris; mais un artilleur rapporte qu'il a suivi de sa lunette une bombe qui s'est rendue sur la place de la Concorde. 505 bombes ont été lancées hier soir dans l'enceinte de la ville. Des projectiles ont atteint la Tour St. Jacques et incendié les maisons environnantes.

On a établi une nouvelle batterie à Clamart, dans une position beaucoup plus avancée que les autres, et qui démolit les ouvrages des Français.

AUTRE DÉPÊCHES SUR LE BOMBARDEMENT.

Versailles, 11.—Pendant la nuit du 9 les allemands au sud de Paris se sont avancés jusqu'au pont de Valdémoulin, ils ont rencontré de l'opposition; mais ils ont réussi à tenir leur position avec quelques pertes.

Pendant cette nuit, Paris a été bombardée; les bombes tombaient continuellement dans l'intérieur.

De bonne heure hier, les français se déterminèrent à attaquer la batterie de Notre-Dame à Clamart qui avait été prise le jour précédent. Ils réussirent à pénétrer jusqu'aux ouvrages de défenses.

Un combat à la baïonnette s'en suivit, et les français furent repoussés par le 6e corps d'infanterie bavaroise. Le commandant bavarois a été tué pendant l'action.

A midi le 10.—Une sortie de St. Denis eut lieu sous la surveillance de Trochu, mais les français furent repoussés.

Ce matin des troupes plus considérables sortirent du fort Vanves. La lutte fut forte, et se termina par la défaite des français.

Un bombardement terrible a commencé ce matin et continue cet après-midi avec plus de vigueur; le feu de 21 batteries a été continué. Les français répondirent vigoureusement sur toute la ligne.

Trois nouvelles batteries ont été élevées à Meudon aujourd'hui.

Ainsi les bombes prussiennes portent déjà la mort et l'incendie dans Paris. Que sera-ce lorsque l'armée ennemie se sera rapprochée des murs de la capitale? Et les sorties sont repoussées. Trochu cependant ne veut pas capituler et Vinoy a dit à ses soldats qui demandaient la paix qu'il allait les conduire au feu.

BOURBAKI.

Ce général combat avec succès dans le sud de la France où il s'était dirigé pour couper les lignes de communication de l'armée prussienne avec l'Allemagne et l'empêcher par conséquent de se ravitailler. Mais ces succès empêcheront-ils Paris d'être brûlé? Evidemment non. Le sort de la France nous paraît désespéré. Le congrès des nations européennes qui s'assemble, ces jours-ci, n'aura pas même le temps, peut-être, d'intervenir. Comme nous l'avons déjà dit, tout continue de conspirer pour la ruine de Paris.

ÉTATS-UNIS.

Plusieurs journaux s'occupent sérieusement de l'annexion du Canada et annoncent que le temps est arrivé d'en faire une question. Le Président Grant inspire, dit-on, ce mouvement et veut mettre à exécution les idées renfermées dans son message. On croit que le parti qui fera de l'annexion du Canada un des principaux articles de son programme, aura de grands succès.

CURIEUSE TENTATIVE D'ÉVASION.

—On lit dans *l'Escaut* d'Anvers :

"Les prisonniers français internés au fort 3, à Borsbeck, ont fait hier une nouvelle tentative d'escapade, dont ils ont failli devenir eux-mêmes les premières victimes.

"On sait que les forts sont entourés de fossés remplis d'eau; or, il paraît que les turcos, dans l'espoir de se frayer un passage souterrain, avaient miné la casemate dans laquelle ils étaient enfermés. Mais hier, l'eau des fossés s'introduisit dans leur réduit et atteignit bientôt une telle hauteur que les turcos se crurent menacés d'une noyade complète. Ils se mirent à appeler au secours en battant en brèche portes et cloisons. Les soldats, attirés par le vacarme et craignant une nouvelle évasion, se hâtèrent d'entrer; leur surprise fut grande en trouvant les individus internés en train de se noyer et ayant de l'eau jusqu'à la ceinture.

"Une bagarre indescriptible s'ensuivit, les internés voulant tous s'élaner à la fois et bousculant leurs gardiens. Les officiers eurent toutes les peines du monde pour les contenir et les faire sortir l'un après l'autre; 13 turcos ont profité du tumulte pour s'échapper; jusqu'ici on ne les a pas retrouvés.

"Les autres ont été transférés au fort 5. L'autorité militaire a ouvert une enquête."

FAITS DIVERS.

BILLARD.—MM. A. Garnier et C. Dion ont donné lundi soir une partie d'exhibition très-intéressante dans la salle de billards de Chadwick. M. Dion gagna d'abord une partie américaine de 500 points : Dion, 501 et Garnier 429. Dans la partie française de 100 qui suivit, M. Garnier l'emporta par 11 points.

M. Garnier termina la séance par un certain nombre de tours d'adresse et d'habileté.

Les nombreux amateurs ont admiré son jeu, avec quelle grâce, quelle aisance il se joue des plus grandes difficultés. Il exécute avec perfection tout ce qu'il veut.

LE SUICIDE A NEW-YORK.—Il résulte du rapport annuel des coroners que le nombre des personnes qui se sont suicidées en cette ville, pendant l'année 1870, est de 112, dont 89 du sexe féminin.

Par nationalités, les suicides se divisent comme suit; Américains, 23; Allemands, 55; Irlandais, 15; Anglais 9; Écossais 4; Français, 3; inconnus, 3.

Un des suicidés était âgé de moins de 20 ans, 23 avaient de 20 à 30 ans, 31 de 30 à 40 ans, 27 de 40 à 50 ans, 16 de 50 à 60 ans; un avait atteint l'âge de 80 ans.

26 se sont donné la mort en se pendant, 22 en se brûlant la cervelle, 9 en se coupant la gorge, 26 en s'empoisonnant, 15 en se noyant, 22 en se précipitant de toits ou de fenêtres, 2 en se faisant broyer par des locomotives.

AUDACIEUX.—Une dépêche d'Albany, du 6, nous apprend que dans la soirée, à 8h, 20m, au moment où le train de Boston laissait la station Union de cette ville pour traverser le pont de la Rivière Hudson, un individu se lança dans le char express et tira un coup de feu sur le messager Thomas McHalpine. Ce dernier s'affaissa sur lui-même. Le bandit alors lui enleva son trousseau de clefs, ouvrit le coffre de sûreté et supprima le montant de 2,259 dollars en billets. Pour accomplir cet acte, le temps qu'il a fallu au train de passer le pont lui a suffi.

Arrivé à East Albany, il sauta en bas du train et prit la fuite.

On croit que McHalpine survivra difficilement à sa blessure.

Une épouvantable calamité faisait trépasser, lundi de la semaine dernière, à Dever, dans ce comté, un estimable habitant et deux de ses enfants. A une certaine heure de la nuit, un M. Bellord McFarlane s'éveilla pour trouver sa maison en flammes qui avaient tellement fait des progrès que lui et sa femme avec un ou deux de ses enfants, occupant la même chambre s'échappèrent avec difficulté. Mais deux autres de ses enfants, qui étaient couchés au second étage, étaient encore dans la maison, et M. McFarlane se lança dans leur chambre à travers les flammes, dans l'espoir de les sauver. Mais l'appartement était déjà en feu et quand il en ouvrit la porte, une masse de flammes l'enveloppa. Nul secours ne lui put être rendu du dehors et l'infortuné y dut périr avec ses deux enfants.—*Moniteur Acadien.*

M. Levason, qui possède de nombreuses mines de fer dans les provinces maritimes, et qui collaborait autrefois au *Punch*, vient d'être victime d'un triste accident, entre Ottawa et Prescott.

Il se tenait sur la plate-forme d'un char-dortoir, lorsque par une secousse quelconque il perdit l'équilibre, et tomba sur la voie. Le conducteur s'aperçut heureusement de l'accident, fit arrêter le train et s'empressa, avec l'aide de quelques voyageurs, de se porter auprès de l'infortuné. M. Levason donnait encore signe de vie, on le monta dans le wagon de la poste, où on le coucha sur un matelas, et arrivé à Ottawa, on le transporta à l'hôtel Russell, où tous les soins médicaux lui furent prodigués.

Son état, quoique très-grave, n'est pas considéré comme désespéré.

VARIÉTÉS.

On lit dans une chronique de *L'Évènement* :

Je viens d'être témoin d'un exemple de la force de l'habitude. La chose s'est passée au bureau d'un journal de la ville.

Le propriétaire d'un restaurant très-populaire entre dans le bureau pour faire changer quelques dollars en menue monnaie. Il étale ses quelques billets sur le comptoir, puis s'adressant au gérant :

—Eh bien, monsieur, qu'est-ce que vous allez prendre ?

Si vous aimez les anecdotes, en voici une autre, je vous en garantis l'authenticité comme celle des dernières.

C'était l'hiver de 18... il était tombé un peu de neige la veille du jour où la chose est arrivée; de sorte que les amateurs de la raquette, dames et messieurs, profitaient du temps magnifique qui leur était donné pour se livrer à leur exercice favori.

Grand nombre d'officiers du régiment alors en garnison, plusieurs dames et messieurs de la ville avaient organisé une excursion à la raquette. Le jour fixé, le départ s'effectua, bien galement, cela va sans dire, dans la direction de Ste. Foye. Le colonel du régiment faisait aussi partie de l'excursion; c'est le héros de l'anecdote, il est essentiel de ne pas l'oublier. Le colonel avait dîné, bien dîné; cela lui fut un peu fatal; il y a ainsi des petits malheurs qu'il est assez difficile de conjurer. Donc le colonel avait bien dîné. L'exercice précipita chez lui la digestion. Bientôt le dîner entraîné par le mouvement d'attraction que subissent tous les corps vers la terre, continua de descendre. Le colonel s'en aperçut à une sensation de pesanteur qu'il éprouva à la région polaire antarctique. La sensation commença bientôt à s'accuser plus fortement.

Que faire, il n'est guère possible d'aller plus loin... le colonel appelle l'un de ses officiers, un major, à qui il confie le sujet de la gêne où il se trouve.

Le major se gratte l'occiput, puis tout à coup, d'un air triomphant, il se penche à l'oreille du colonel et lui dit quelques mots.

La situation devenait de plus en plus pressante, lorsque le major se mit à crier :

—Un lièvre! Un lièvre!

Le parti de promeneurs se trouvait alors dans le voisinage d'un petit bois.

Le colonel et le major se mirent à la poursuite du prétendu lièvre, dans la direction du petit bois bien entendu. Une fois dérobés par les arbres aux yeux des excursionnistes, le major commanda le feu et le malheureux colonel n'eut rien de plus pressé que de s'exécuter.

Quelques instants après, le colonel sortit du petit bois l'air radieux, le pied alerte.

Les promeneurs passaient. En le voyant, un éclat de rire à grand peine contenu, vint expirer sur les lèvres de tous.

..... Le malheureux colonel traînait sur sa raquette..... le sujet de ses angoisses.

Le prince royal de Prusse faisant la revue de ses troupes après un combat où les Français avaient été battus aperçut un de ses soldats qui le regardait avec un sourire de satisfaction sur les lèvres, et lui demanda ce qui l'amusait tant.

—C'est de vous voir aussi sale que nous, répondit le soldat.

Lorsque le fameux général prussien Moltke était à Berlin, il avait l'habitude d'aller dîner à l'hôtel St. Peterbourg. Depuis qu'il guerroyait contre la France, on a couvert son siège d'une feuille de laurier et on l'a laissé inoccupé à sa place ordinaire, comme si l'hôte distingué devait arriver d'un moment à l'autre.

CE QUE C'EST QUE LES ANNONCES.—Une preuve que les annonces sont d'une utilité inappréciable est donnée par ce qui suit :

Un individu entre à notre bureau et fait insérer une annonce pour signaler au public la perte d'un trousseau de clefs. Après avoir soldé le prix de l'annonce, il sort.

Il est à peine rendu à cinq cents pas du bureau qu'il retrouve les clefs dans sa poche d'habit.

Notre homme a depuis lors une foi robustissime dans les annonces.

Un philosophe persan, interrogé sur les moyens qu'il avait pris pour acquérir une somme aussi considérable de connaissances, répondit :

—Je n'ai jamais eu honte, toutes les fois que j'ignorais quelque chose, de questionner ceux qui pouvaient me les apprendre.

Le *Star* dit qu'un citoyen distingué de New-York a si bien habité un perroquet à jurer comme lui que ses employés, lorsqu'il est absent, croyant entendre leur patron, travaillent comme s'il était présent. Voilà un moyen qui pourrait servir à bien du monde.

Un avocat fit, un jour, verser tant de larmes à son auditoire qu'on fut obligé d'interrompre les procédés et de faire venir un engin pour vider la salle; les jurés avaient déjà de l'eau jusqu'à la ceinture. Ceci n'est pas arrivé à Montréal.

La banque Union, de Londres, a défendu de se marier à ses employés qui n'ont point un salaire annuel de £150.



LE GÉNÉRAL PRIM.



UN BUFFET DE RESTAURANT A METZ.



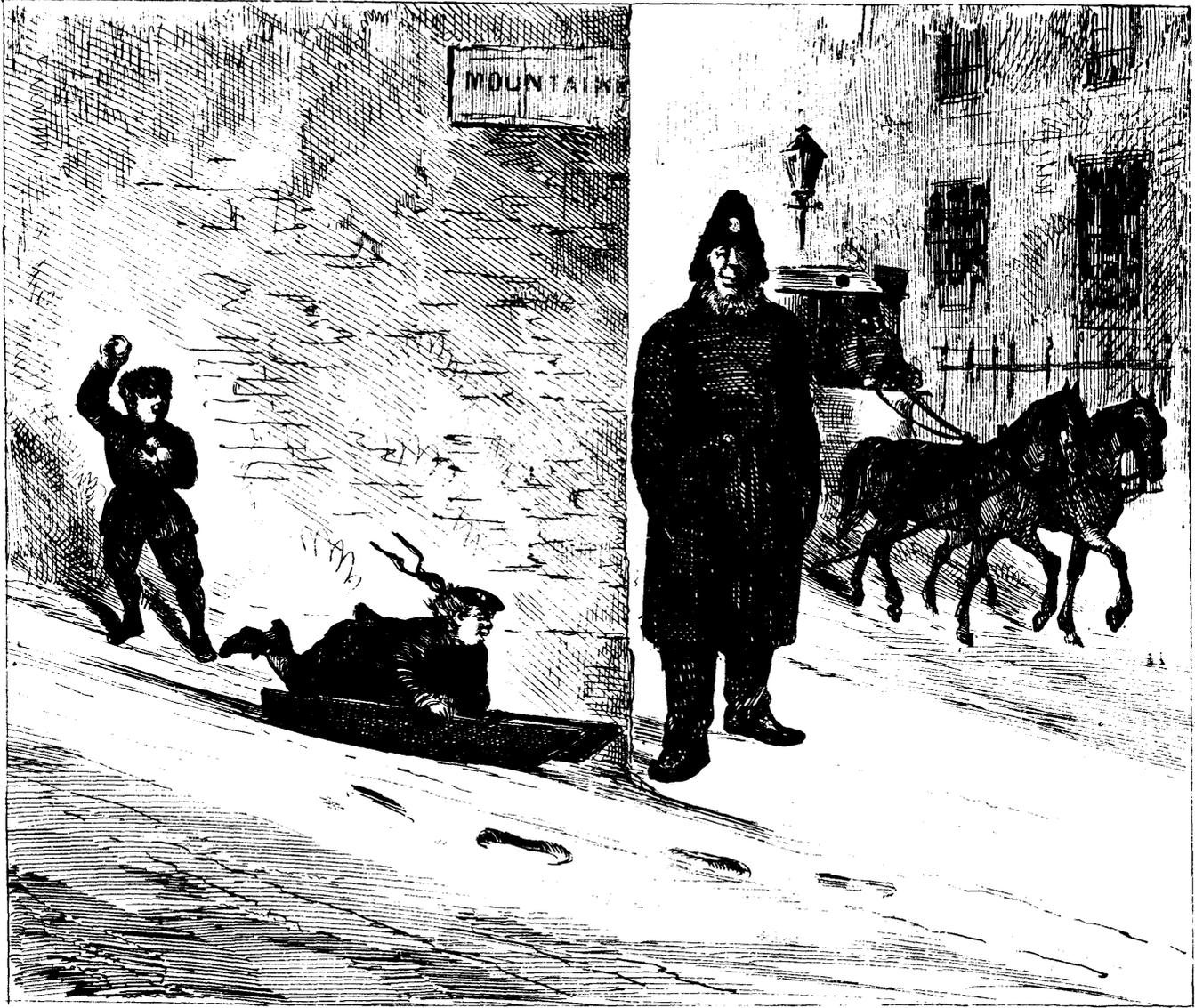
EN RAQUETTES. D'APRÈS UNE ESQUISSE DE NOTRE ARTISTE.



R. WINTERHALTER PINXT

FRED. WEBER SCULPT

EUGÉNIE, EX-IMPÉRATRICE DES FRANÇAIS.



UN DANGER IMMINENT.



SOLDATS BLESSÉS SE RENDANT À L'HOPITAL.

L'OPINION PUBLIQUE.

JEUDI, 19 JANVIER, 1871.

LES ELECTIONS MUNICIPALES.

Montréal est à la veille de renouveler les tiers de sa représentation. Déjà les ambitions s'agitent et les candidatures se posent. Il s'opère, dans l'esprit public, un réveil salutaire dans le sens d'une meilleure surveillance des grands intérêts en jeu au Conseil de Ville, et de la nécessité de choisir des hommes intègres et capables pour faire face aux éventualités.

Au reste, notre édilité, prise comme corps, est déjà très-forte, comparativement du moins. Les progrès de la Ville et son bon crédit le témoignent hautement. Nous avons une dette respectable, un petit passif de cinq millions que pourraient nous envier des Etats de cinquième ordre. Mais, hâtons-nous de le dire, notre dette a été contractée sur le grand principe économique de *Jay Cooke*: qui s'endette s'enrichit. A la lettre même, c'est vrai pour Montréal. Notre passif est représenté par un actif réel plus qu'équivalent, sous forme d'améliorations magnifiques qui ont centuplé la valeur de la propriété foncière et font l'admiration des étrangers. Notre système d'approvisionnement d'eau, particulièrement, est jugé le meilleur, et les plus grandes villes du monde n'ont rien de comparable, au dire des hommes les plus compétents. Les incendies sérieux, si désastreux pour les cités quelque peu considérables, sont en quelque sorte devenus une impossibilité, en même temps que l'alimentation liquide est très-saine et très-abondante. Elle est immense, la somme d'avantages et de profits représentée par notre aqueduc, auquel on travaille en ce moment à donner le dernier perfectionnement et la plus grande capacité. Ces avantages et ces profits se soldent de toutes façons et frappent tous les yeux: le pauvre comme le riche en reçoit sa large quote-part. Beaucoup d'autres améliorations, contre lesquelles on a dans le temps beaucoup crié, ont produit des résultats presque aussi favorables, et dont nous jouissons tout en maudissant la Corporation et en jurant de bon cœur que tous ses membres ne sont que des pillards.

Le service d'une telle dette, l'administration d'une telle Ville ont crée un budget qui va de pair avec le reste et qui est aussi gros, moins quelques bribes, que celui du gouvernement de la Province de Québec.

Eh! bien, tout cela est si bien arrangé, si bien agencé, si bien conduit que le crédit de Montréal est des plus solides, ses bons recherchés par les meilleures capitalistes et cotés à prime sur les meilleurs marchés monétaires. Bien des gouvernements ne pourraient en dire autant.

Nous ne disons là rien de nouveau: il y a une chose que tout le monde sait également, mais à laquelle on ne réfléchit pas assez. C'est que tous ces résultats ont été obtenus par une administration gratuite, par un corps d'hommes respectables et dévoués qui ont donné sans rémunération ni indemnité leurs veilles et le concours de leur expérience précieuse pour promouvoir les intérêts de leurs concitoyens. C'est là un trait admirable pour Montréal et qui peut justement faire dire qu'elle a su réaliser en peu de temps les progrès étonnants des grandes cités plusieurs fois séculaires, tout en conservant les vertus de désintéressement et de dévouement qui caractérisent d'ordinaire les peuples naissants.

Combien de ministres n'ont réussi, avec d'énormes traitements, qu'à nous faire de la mauvaise politique et de la mauvaise finance!

Nous avons donc raison de dire que Montréal peut se vanter d'avoir une des meilleures administrations municipales. Tout le personnel n'y est point parfait. Il y aurait à émonder quelque part. D'ailleurs, le travail d'épuration est déjà commencé. Le Quartier St. Louis a noblement ouvert la marche. Il va donner congé à une vieille nullité pour se faire représenter par un jeune avocat de talent, M. Onésime Loranger.

C'est d'un bon augure. Les hommes forts et honnêtes vont devenir de plus en plus nécessaires. La ville a beaucoup fait, mais elle ne fait que commencer, puisqu'il n'y a rien de fait tant "qu'il reste quelque chose à faire." Or, ce qui reste à faire pour Montréal est tout simplement gigantesque. Il faut un vaste entrepôt, un immense point d'arrêt sur la grande ligne projetée entre les deux océans, le Pacifique et l'Atlantique, à travers notre Territoire. Le chemin se fera, la question est posée, la lutte est engagée entre Montréal et Toronto. Ce n'est pas une piètre concurrence que celle de la fière cité haut-canadienne. Il y a déjà longtemps que, devinant l'avenir, elle a ouvert force lignes ferrées pour relier l'intérieur à elle, dans l'espoir de rapprocher la grande ligne et de ravir à Montréal ses grandes chances de devenir l'entrepôt de l'Ouest. Cette lutte pacifique soulève tout un monde de nouveaux progrès et de nouveaux millions pour Montréal: creusement et agrandissement de nos havres, aide

à donner au chemin de fer du Nord, localisation des lignes et des terminus, extension du Grand-Tronc à l'Est de la ville par la rue des Commissaires, etc., etc. On ne saurait donc apporter trop de soin dans le choix des nouveaux conseillers. L'honneur et l'intérêt de la ville l'exigent.

J. A. MOUSSEAU.

LES TRAITRES!

Les protes! quelle engeance? Ils sont tous pour le *Nouveau Monde*. Ceux qui en doutent n'ont qu'à lire notre bout d'article du dernier numéro sur ce journal. Nous voulions dire, pour signaler son grand "vaisseau de ligne," que son "impayable étui" avait d'autres diamants. Et nos protes nous ont fait dire "impitoyable étui."

Ils nous ont aussi fait dire "esprit de colère" au lieu de *esprit de coterie*.

EUGÉNIE.

"Eugénie—(E. Marie de Montijo) impératrice des Français, née à Grenade (Andalousie) le 5 mai 1826, est la seconde fille du comte de Montijo, Grand d'Espagne et de Marie Manuela Kirkpatrick de Closeburn. Par son père, elle descend de la noble et ancienne famille de Parto Carrero, émigrée de Gênes en Estramadure, au XIVe siècle, et qui, par suite de diverses alliances, acquit le droit de porter les noms de Gueman, Fernandez, Cordova, La Cerda et Leira, et réunit les trois grandesses de première classe de Teba, Banos et Mora. Par sa mère, née aussi en Andalousie, elle appartient à une famille écossaise catholique qui fut obligée de s'exiler à la chute des Stuarts. Elevée tour-à-tour en France et en Angleterre, elle passa la plus grande partie de sa jeunesse à voyager avec sa mère, sous le nom de comtesse de Téba. En 1851, elle parut aux fêtes de l'Elysée, et s'y fit remarquer par les grâces de sa personne. Après la proclamation de l'Empire (2 décembre 1852) Napoléon III, préoccupé de l'avenir de sa dynastie, convoqua aux Tuileries, le 22 janvier 1853, les grands corps de l'Etat et annonça officiellement le choix qu'il avait fait d'une épouse.

"Son discours faisait connaître en même temps à la nation et à l'Europe les motifs de ce mariage, contracté en dehors des traditions des alliances souveraines. Opposant le souvenir de la première femme de Napoléon Ier à celui de Marie Louise, et de la duchesse d'Orléans, l'empereur y présentait son union "comme une affaire privée," résumant ainsi les qualités de la personne qu'il avait choisie.

"Celle qui est devenue l'objet de ma préférence est d'une naissance élevée. Française par le cœur, par l'éducation, par le souvenir du sang que versa son père pour la cause de l'empire, elle a, comme Espagnole, l'avantage de ne pas avoir en France de famille à laquelle il faille donner honneurs et dignités. Douée de toutes les qualités de l'âme, elle sera l'ornement du trône, comme au jour du danger, elle deviendrait un de ses plus courageux appuis. Catholique et pieuse, elle adressera au ciel les mêmes prières que moi pour le bonheur de la France; gracieuse et bonne, elle fera revivre, dans la même position, j'en ai le ferme espoir, les vertus de l'impératrice Joséphine..."

"Le mariage fut célébré le 20 janvier 1853, à Notre-Dame, avec toute la pompe qui convenait au rang où la comtesse de Téba était élevée. La commission municipale de Paris vota une somme de 600,000 francs, pour offrir une parure à l'impératrice; mais elle désira que ce crédit fut employé en charités, et il fut affecté à la fondation d'un établissement d'éducation professionnelle pour de jeunes filles pauvres. L'impératrice prit sa résidence au palais des Tuileries au milieu des dames et des dignitaires des différents titres qui composèrent sa maison. Mais elle passa, ainsi que l'empereur, une assez grande partie de l'année au Château de Saint Cloud. Pendant la saison des eaux, elle fit son séjour de préférence à Biarritz (Basses Pyrénées), d'où elle exécutait volontiers quelques excursions en Espagne. Le 16 Mars 1856, elle a donné le jour à un fils qui porte le titre de prince Impérial. L'impératrice a traversé avec l'empereur plusieurs régions de la France et l'a accompagné, au mois d'Avril 1855, en Angleterre dans sa visite à la reine Victoria. Elle eut d'autres entrevues avec la reine d'Angleterre. Notamment en 1867, celle d'Osborne, signalée par de grandes démonstrations d'amitié. Lors du départ de l'empereur pour l'expédition d'Italie 1859, elle reçut la régence de l'empire. Dans les mois d'Août et Septembre 1860 elle a encore suivi l'empereur dans le grand voyage qu'il fit dans le midi de la France, en Savoie, à Nice et jusqu'en Algérie. Pendant le séjour de l'empereur à Vichy, en 1861, elle a résidé à Fontainebleau où le Conseil des ministres a continué de se réunir sous sa présidence. Plus tard, pendant le voyage prolongé que fit l'empereur en Algérie, elle eut le titre, et exerça les fonctions de régente (29 avril, juin 1865.) Au commencement de juillet 1866, on a beaucoup remarqué le voyage de l'impératrice à Amiens, au milieu d'une épidémie cholérique et la visite qu'elle fit aux malades dans l'hôpital de cette ville. Le même mois, elle faisait avec le prince impérial un voyage officiel en Lorraine et assistait à Nancy, à la fête commémorative de la réunion de cette province à la France. Au mois d'Août 1869, à l'occasion du centenaire de Napoléon Ier, elle se rendit en Corse avec le prince impérial, visita Toulon et une partie du Midi, tandis que les bruits les plus alarmants sur la santé de l'empereur faisaient remarquer d'avantage son absence.

"Pendant toute la première moitié de la même année, il fut grandement question d'un projet de voyage de l'impératrice en Egypte, à propos de l'inauguration du canal de Suez, et de là, en Terre-Sainte; puis jusque dans nos plus lointaines colonies de l'Orient. Son départ eut lieu aux premiers jours d'Octobre; elle se rendit sur le vapeur *L'Aigle* d'abord à Venise, puis à Constantinople, et de là à Port-Saïd, visita les principaux monuments de la Turquie et de l'Egypte, alla mouiller dans la mer Rouge en suivant le nouveau canal, fut reçu partout avec de grandes démonstrations et rentra dans les derniers jours de novembre.

"L'impératrice a prouvé du reste qu'elle porte une très-vive attention aux intérêts maritimes de la France et aux études géographiques. Au mois de juillet 1869, elle a doté, sur sa cassette particulière, la Société de Géographie de Paris d'un capital de 200,000 francs, pour décerner un prix annuel de 10,000 francs au Français qui aura accompli le plus important voyage d'exploration ou de découverte. On lui attribue aussi, à tort ou à raison, une plus ou moins grande influence sur la direction de la politique impériale, surtout en ce qui concerne la question religieuse, soit à l'intérieur, soit dans nos relations avec les autres nations catholiques et de race latine."

A cette biographie de Vapereau nous n'avons qu'à ajouter ce qui suit:

Au départ de Napoléon III, pour la fatale campagne de Prusse, Eugénie fut nommée régente. On dit, lorsque les malheurs fondirent sur la France, qu'elle montra beaucoup d'énergie et se montra disposée à adopter tous les projets qui auraient pour but de sauver la patrie en danger. Un jour vint où il fallut partir. C'était après Sedan; l'empire était détruit, la dynastie Napoléonienne condamnée à tout jamais. Elle se réfugia en Angleterre avec son fils. Si l'on en croit la rumeur, elle se serait opposée jusqu'à présent à toutes les intrigues qui ont eu lieu en faveur du rétablissement de l'empire.

On sait que l'impératrice Eugénie a été depuis vingt ans la reine de la beauté, et de la mode en Europe. Charitable, généreuse, distinguée dans ses actions et ses paroles, elle a beaucoup contribué à relever le prestige de l'empire. C'est, dit-on, une femme ambitieuse, aimant les situations étonnantes, les coups de théâtre, les résolutions énergiques, vive, ardente et passionnée.

ALEXANDRE DUMAS.

Le plus fécond et le plus brillant romancier du 19ème siècle est mort, le 6 décembre, à Neuville, près de Dieppe.

Sa mort n'a pas produit l'émotion qu'elle aurait créée dans tout autre temps. Tous les écrivains cependant s'efforcent d'appeler l'attention publique sur la mémoire de cet homme. Voici ce que dit Frédéric Gaillardet qui n'était pas son ami:

Alexandre Dumas était tout à la fois un enfant et un géant. Il a produit plus qu'aucun écrivain n'a jamais produit (800 volumes, je crois,) et il n'a pas su vivre heureux avec le fruit de ce travail cyclopéen. Il a gagné des millions et il est resté pauvre. Pourquoi? Parce que l'ordre et le respect de lui-même lui ont manqué. Mais il restera comme le plus grand dramaturge de l'école moderne, et le plus intéressant, le plus séduisant des romanciers. Le malheur de beaucoup d'écrivains est de n'avoir pas écrit assez, le sien est d'avoir trop écrit, ou du moins trop signé. Il pouvait dire avec le poète latin *exegi monumentum*, mais il a pris plaisir à encombrer ce monument de décombres dont il faudra le débayer. Il a eu du ciel cette faveur donnée à bien peu de célébrités d'avoir un fils dont le talent est différent, mais au moins l'égal du sien. Il se survit ainsi dans ce fils qui a réussi en suivant une voie toute opposée à celle de son père, qu'il a comblée et en quelque sorte rectifiée. Cette filiation glorieuse est tout un enseignement pour les lettres, et elle a été une consolation suprême pour le grand défunt, qui en a eu une autre, disent ses amis, celle d'avoir connu la chute de l'empire qu'il exérait, sans avoir appris les désastres de la France qu'il adorait.

Louis Veillot n'a cessé depuis le 4 septembre de flageller la république. On lit dans un de ses récents articles ces paroles énergiques:

Moi chrétien catholique de France, vieux en France comme les chênes et enraciné comme eux; moi fils de la sueur qui arrose la vigne et le blé, fils de la race qui n'a cessé de donner des laborieux, des soldats et des prêtres, sans rien demander que le travail, l'Eucharistie et le sommeil à l'ombre de la croix; moi, enfin, fidèle à toute la tradition et à tout le cœur de ma vieille patrie pleine de bonne fierté et de bonne gloire, voici mon intolérable affront qui me fait rougir, non plus à la joue mais dans l'âme: Je suis constitué, gouverné, régi, taillé par des vagabonds d'esprit et de mœurs qui ne sont ni chrétiens ni catholiques, c'est-à-dire, par le fait, qui ne sont pas Français, n'ayant rien du culte de la patrie. Ces gens-là sont venus des pays d'hérésie, des juiveries errantes, de lieux pires encore, des cavernes et des terres maudites où le nom de Jésus-Christ n'est pas connu. Les uns n'ont pas reçu le baptême, les autres l'ont gratté de leur front.

Renégats ou étrangers, ils n'ont ni ma foi, ni ma prière, ni mes souvenirs, ni mes attentes. Mon âme n'espère pas avec eux, leurs cœurs ne battent pas avec mon cœur: en quoi donc sont-ils mes concitoyens? Ou ils ne sont pas Français, ou je ne le suis plus. Or, ils me gouvernent, ils sont mes maîtres, ils ont le pied et la main sur ma vie, ils me font sentir l'insolence de leur domination jusque dans cette église, le sanctuaire de la patrie, où ils n'entrent jamais. Sur le seuil, ils insultent mon prêtre, ils viendront l'insulter jusqu'à l'autel, ils viendront l'arracher de l'autel quand il leur plaira;

Quand je dis que je suis trompé, je m'abuse. Je ne suis pas trompé, je suis conquis. Je suis sujet de l'hérétique, du juif, de l'athée et d'un composé de toutes ces espèces qui n'est pas loin de ressembler à la brute. Est-ce que cela durera toujours?

Il faut avouer que Louis Veillot profite largement de la liberté de la Presse sous le nouveau régime. Il ne se gêne pas de dire sa façon de penser.

PRIM.

Prim (don Juan), comte de Reus, marquis de los Castillejos, général espagnol, né à Reus (Catalogne), le 6 décembre 1814, fit ses premières armes comme officier dans la guerre civile qui suivit l'avènement d'Isabelle au trône d'Espagne (1833). Dévoué aux intérêts de la régente Marie-Christine, il fut promu en 1837 au grade de colonel. Après la fuite de celle-ci, il s'associa aux hostilités dirigées par le parti progressiste contre la dictature d'Espartero, et fut décrété d'arrestation comme coupable d'avoir trempé dans le soulèvement de Saragosse du mois de novembre 1842. Il échappa à une condamnation en se réfugiant en France, où il s'occupa auprès de Marie-Christine elle-même de préparer une restauration. Nommé en 1843 député aux Cortès par la ville de Barcelone, il put revenir en Espagne et entrer dans l'alliance formée contre Espartero par les christinos et les progressistes réunis. Dès le mois de mai, il souleva Reus, sa patrie, dont il rédigea lui-même le *pronunciamento*. Chassé de cette ville par Eurbano, lieutenant d'Espartero, il trouva dans Barcelone un asile d'où il put propager le soulèvement. La chute d'Espartero et la victoire de Marie-Christine lui valurent le grade de général avec le titre de comte de Reus et le gouvernement de Madrid.

Cependant l'alliance entre les modérés et les démocrates ne tarda pas à se dissoudre, et l'émeute recommença à Barcelone en faveur des principes libéraux. On comptait sur la popularité du général Prim pour pacifier le pays, mais il dut employer la force et disputer la Catalogne pied à pied, pendant un an, à son ancien frère d'armes Amettler. Regardé comme traître par le peuple, il fut bientôt disgracié par la reine, qui n'avait point oublié ses opinions libérales. Il fut arrêté au mois d'octobre et accusé de complot contre le gouvernement et de tentative d'assassinat contre Narvaez; il repoussa victorieusement devant les tribunaux cette dernière accusation, et ne fut condamné que sur le premier chef, à six ans de prison. Relâché six mois après, à la prière de sa mère, il resta pendant neuf années étranger à la politique, puis il se rendit en Turquie en 1853, pour renouveler sa popularité en prenant part à la guerre contre les Russes. On lui attribua les premiers avantages remportés par les Turcs sur le Danube. Absent pendant la révolution de 1854, il fut rappelé en Espagne par son élection au Cortès, où il vota d'abord le maintien de la royauté avec tout le parti progressiste groupé autour d'Espartero et d'Olozaga, puis la plupart des mesures libérales. Il fut le seul membre de l'ancien parti progressiste réélu au Cortès en 1857, après la dernière victoire de la royauté signalée par l'avènement de Narvaez. Pendant la dernière guerre de Maroc (1859-1860), le général Prim, mi d'abord à la tête de la division de réserve, eut une brillante part aux batailles et aux succès de l'armée espagnole, particulièrement à la journée du Marabout. Il reçut à cette occasion le titre de marquis de Castillejos, et fut investi de la dignité de grand d'Espagne en janvier 1861.

A la fin de l'année, le général Prim fut appelé au commandement du corps expéditionnaire envoyé au Mexique. Arrivé à la Vera-Cruz dans les premiers jours de 1862, il eut la plus grande part aux préliminaires de la Convention de Soledad, conclue le 19 février. Après des dissentiments avec les Français, notamment au sujet de l'arrivée du général Almonte au Mexique, il se sépara tout à fait de notre politique en protestant en faveur de l'indépendance du Mexique, et fit rembarquer ses troupes. Il entra en Espagne au mois de juillet, après avoir visité New-York.

A son retour en Espagne, sa conduite fut sévèrement censurée par quelques-uns de ses concitoyens, mais elle reçut la sanction des Cortès.

Banni, avec le général Contreras, pour conspiration contre le ministère, il fut rappelé en 1864 par Narvaez, mais ligué contre celui-ci avec O'Donnell, puis contre O'Donnell avec Espartero. En janvier 1866, il se mit à la tête de l'insurrection progressiste, et, le mouvement ayant échoué, se réfugia à Paris, où il organisa, avec la participation secrète de Napoléon, prétend-on, le complot qui aboutit, en 1868, à l'expulsion de la reine Isabelle.

Le général Prim a été assassiné, le 27 décembre dernier, en sortant des Cortès. Il retournait chez lui en voiture, lorsque le chemin fut intercepté par deux voitures d'où s'élançèrent des assassins qui tirèrent à la hâte plusieurs coups de fusil sur la voiture du général et s'enfuirent. Plusieurs balles atteignirent Prim dans l'épaule et le bras gauches. On crut d'abord que les blessures ne seraient pas sérieuses; mais deux jours après il mourait. Il vit approcher la mort avec le calme et l'intrépidité qui l'avaient signalé dans tout le cours de sa vie.

C'est un meurtre politique.

Les républicains ont voulu le punir d'avoir produit et soutenu la monarchie du duc d'Aoste en Espagne. Tous les journaux n'ont qu'une voix pour proclamer ses grandes qualités, son intelligence et ses talents si remarquables et si variés et sa bravoure qui le faisait nommer Colonel à 25 ans; mais aussi ils s'entendent tous pour déclarer qu'il fut un homme sans principes et sans convictions, détruisant ce qu'il venait d'édifier, combattant, le lendemain, le pouvoir qu'il soutenait la veille.

Finissons par le récit du trait de bravoure qui valut à Prim le titre de marquis pendant la guerre du Maroc. Il vaut la peine d'être rapporté car il explique le prestige que cet homme-là devait avoir :

« Un témoin, un soldat de cette guerre, un français qui observe avec finesse et qui décrit avec précision. Charles Friarte, a raconté dans un fort joli livre : *le tableau de la guerre*, ce combat acharné dont il partagea les périls.

« Voici l'épisode principal de cette violente épique :

« De ces hauteurs si vivement disputées, les Espagnols apercevaient le campement marocain; mais le but de la journée, c'était d'avancer vers Tétuan et non d'enlever les tentes ennemies. On essayait donc seulement de se maintenir, tandis que les Maures, eux, croyaient qu'on avait leur camp pour objectif. Ce fut ce qui rendit la lutte si meurtrière.

« Les bataillons de Cordova, haletants, gravissaient les collines. Ils arrivent. Prim court au devant d'eux, leur ordonne de poser les sacs à terre, place un bataillon en réserve, et pendant que les bataillons *del Principe*, décimés par les balles, soutenaient tout l'effort de la lutte, il s'élança à leur secours.

Le combat était effroyablement inégal. On ne gagnait pas un pouce de terrain, et Cordova, qui arrivait frais et plein d'ardeur, fléchit à son tour. Le général Prim, à la tête de tous, le sabre au poing, lutta comme un soldat. Le sol était jonché de cadavres; l'ennemi descendait comme une avalanche. Cordova allait battre en retraite; un instant encore, les positions, si cruellement achetées, étaient au pouvoir des Maures, et avec elles les sacs du bataillon que celui-ci déposait malgré les plus héroïques efforts.

« En ce moment solennel, Prim eut une véritable inspiration. De la part d'un soldat, c'est un trait de génie. A cheval à la tête du bataillon, il fend les rangs, va droit au portenseigne, lui arrache le drapeau, et, au milieu de cet enfer, il crie à ses soldats : « Vos sacs sont à vous, mais le drapeau est à l'Espagne. Je vais le porter aux Maures et vous le suivrez. »

« Cordova électrisé reprend l'offensive, gravit la hauteur et recommence la lutte, malgré le nombre et la rage des ennemis.

« Prim était entouré d'une escorte d'honneur, composée de treize jeunes soldats; un cornette de quatorze ans, à pied, à la tête du cheval et le plus près de l'ennemi, sonnait la charge. Derrière eux venait le bataillon.

« Du point où nous étions, on distinguait le drapeau qui passait et repassait dans la fumée. Tout le monde tremblait pour le général; mais bientôt on voyait sa bannière onduler au-dessus des têtes. La petite escorte diminuait à chaque instant : sur quatorze, sept étaient couchés sur le sol. Le petit clairon sonnait toujours et le drapeau flottait encore.

« Cordova montait lentement, ployant sous ce feu, puis se redressant. Peu à peu, la hauteur pelée, couverte naguère de haicks blanc, se moucheta d'uniformes sombres qu'on distinguait dans la fumée. Bientôt enfin, la silhouette du général, entourée de ses quelques soldats, couronna la crête, et comme tout à l'heure les burnous blancs étaient descendus comme une avalanche vers la plaine, les uniformes montaient à leur tour comme une marée furieuse. Les renforts arrivèrent. Simanca suivait Cordova, puis vint le général Zabala avec les régiments de Léon, d'Arapiles et de Saboya. On entendit d'immenses clamours; un cri de « Vive l'Espagne! » s'échappa de toutes les poitrines; les soldats couronnaient les hauteurs et s'y établissaient définitivement. »

RIVIERE ROUGE.

NOUVELLES IMPORTANTES.

Un correspondant écrit au *Nouveau Monde* des choses intéressantes sur le Nord-Ouest et sur les élections qui doivent y avoir lieu. Voici :

Les anglais sont très-divisés : il y a le parti des Ontariens, guidé par le grand Dr. Schultz dont le programme politique se rapproche assez *mutatis mutandis* de la fameuse plateforme de George Brown et des *grits* du Haut-Canada. C'est la guerre au catholicisme et aux méfis français : rien de plus, mais aussi rien de moins. L'autre parti est plus modéré, accepte l'état de choses établi par la Constitution de Manitoba, soutient le gouverneur Archibald et est plutôt disposé à s'allier au parti méfis. On a l'espoir que ce dernier parti l'emportera sur les irréconciliables de M. Schultz. Son organe est le *Manitoban*, rédigé par M. Cunningham, ancien correspondant du *Globe* et du *Telegraph*.

Du côté des méfis, les choses ont l'air de prendre une bonne tournure. Sans être unanimes sur le choix de leurs candidats, ils n'éliront probablement que des hommes solides et fermes à l'endroit des intérêts de la nation. MM. Girard, Lemay, Dubuc, John Brouse, James McKay, John McTavish etc., etc, paraissent sûrs de leur élection.

La représentation aux Communes n'est pas encore bien décidée, non plus que la nomination des Sénateurs. On parle pour les premières de MM. Pierre Delorme, August McKay, Dr. Bird, Donald Smith, Gouverneur de la Cie. de la Baie d'Hudson, du Dr. Lynch et du Dr. Schultz. La province a le droit d'envoyer quatre députés; il est entendu qu'il y en aura deux du bord des méfis catholiques, et deux de l'autre.

Quant aux Sénateurs, c'est du Canada que doit venir la nouvelle nomination.

Aussitôt les élections terminées, le Lieut-Gouverneur complètera son cabinet qui se composera de cinq membres dont un au moins devra être conseiller législatif. Le chiffre de leur traitement sera de \$2000 par année; celui des députés, sera, dit-on, \$250. Ceci est emprunté de la N. Ecosse, à laquelle Mr. Archibald a emprunté également ses règlements relatifs au mode des élections. Le *Globe* a tort, comme on voit, de crier que tout va se faire à Manitoba à la basse Canadienne.

A part l'agitation électorale, tout est parfaitement tranquille dans la province. Il y a bien encore des traits d'insolence de la part des volontaires d'Ontario envers notre héroïque clergé : c'est ainsi que l'autre jour le R. P. Floch allant par affaire au fort de Pembina a été hué, sifflé par les hommes de la compagnie stationnée en cet endroit. On apprend d'autres histoires d'un égal courage, toutes à la louange des mêmes : mais la population souffre en silence et espère qu'au printemps le gouvernement canadien rappellera tous ces *Conservateurs de la paix*.

M. Louis Riel vient de prouver combien on l'avait calomnié dans la presse ontarienne laquelle le traitait d'agitateur, et de factieux, de politiqueur, d'ambitieux, etc. Il a refusé coup sur coup le mandat de député aux communes et de député à la Législature locale que sa nation lui a fait offrir, disant que sa présence à Ottawa ou au Fort Garry pouvait compromettre à la paix publique dans les circonstances actuelles. Il préfère l'exil auquel il s'est volontairement condamné ainsi que la pauvreté à laquelle il est réduit plutôt que de tout remettre en péril par sa présence.

M. O'Donoghue est parti de Pembina. Annexionniste d'instinct et d'éducation, il a quitté le pays pour n'y plus revenir.

Le correspondant du *Nouveau Monde* ajoute qu'on parle de la fondation d'un journal qui s'appellera *Le Métis*. M. Dubuc, l'un des correspondants de *La Minerve*, sera l'un des rédacteurs de ce journal.

La correspondance ne dit pas qui sera rédacteur en chef, mais on croit que ce sera M. Royal, ex-rédacteur du *Nouveau Monde*.

Le bruit a couru que Riel avait été empoisonné d'une singulière manière, au moyen d'une lettre. En l'ouvrant il serait tombé mort. On a déjà vu de pareilles choses, mais nous ne

pensions pas qu'on était aussi avancé que cela au Nord-Ouest. Espérons que les ennemis de Riel ne pousseront pas la lâcheté jusqu'à ce point. Il faudrait alors regretter que Riel eût cédé à des pensées de paix et de conciliation.

Les élections de la Rivière Rouge ont été tranquilles et ont eu pour résultat le triomphe du gouvernement dans toutes les paroisses, à l'exception de deux ou trois.

Le Dr. Schultz a été défait à St. Jean par Donald A. Smith, qui l'a emporté par une majorité de 7 voix.

Noms des Candidats élus par les Méfis :

MM. André Beauchemin, comté de St. Vital; John McTavish, comté de Pointe-du-Chêne; L'Hon. M. A. Girard, comté de St. Boniface Est; Louis Schmidt, comté de St. Boniface Ouest; Henry J. Clarke, comté de St. Charles; Joseph Royal, comté de St. François Xavier Ouest; Joseph Dubuc, comté de Baie St. Paul; et Angus McKay, comté Lac Manitoba.

VERCINGÉTORIX.

L'an 52 avant Jésus-Christ.

Au sommet de l'un des escarpements du mont Auxois, près de Semur, en Bourgogne, s'élève une statue devant laquelle le voyageur s'arrête avec respect : fier et menaçant, les cheveux soulevés par la tempête, les mains crispées sur la poignée d'un glaive, le héros dont le bronze a reproduit les traits, Vercingétorix, semble invoquer le combat et défier l'ennemi.

Dans ce défenseur de la Gaule contre les Romains, nous saluons le premier Français.

La Gaule est l'ancien nom de la France, et les gaulois sont nos pères.

De haute taille, la voix rude et retentissante, les yeux ardents, bien que d'une nuance bleue, le corps bariolé, les cheveux tombant en désordre sur leurs épaules et teints en rouge, toujours prêts au combat, pleins de mépris pour le danger, les Gaulois inspiraient à leurs ennemis l'étonnement et la terreur.

Ils se servaient dans les batailles d'un glaive tranchant, mais sans pointe, d'un épéu durci au feu, de flèches et d'une longue pique; ils maniaient aussi la fronde. Leur bras gauche portait un bouclier peint de couleurs éclatantes, et leur tête était protégée par un casque représentant un mufler de bête féroce.

Presque toujours en armes, non-seulement ils ne pratiquaient ni le commerce ni l'industrie mais ils les avaient en dédain et les abandonnaient aux esclaves. C'étaient ces derniers qui exploitaient les salines et les mines, qui fabriquaient les armes et les instruments, qui façonnaient en terre ces ustensiles dont on a conservé des spécimens dans nos musées; qui tissaient les laines, le chanvre et le lin. L'agriculture même, qui est le premier des arts, était à peu près étrangère aux Gaulois. Dans un pays couvert d'immenses forêts, ils ne demandaient à la terre que des productions strictement indispensables; la chasse leur fournissait le reste. La guerre était donc toute leur science.

Quant à la religion, bien que proclamant le dogme de l'immortalité de l'âme, elle consistait en pratiques superstitieuses et sanglantes. Les prêtres ou *druides* rendaient un culte aux forêts, aux lacs, aux montagnes; ils immolaient à leurs divinités des victimes humaines sur de gigantesques tables de pierre ou *dolmens*, dont on retrouve encore de nos jours un assez grand nombre dans les plaines de la Bretagne. Les Druides n'avaient d'autres temples que d'énormes blocs accumulés sous les chênes séculaires; ils sortaient de leurs retraites dans les occasions solennelles, pour distribuer le blâme ou la louange, et prononcer des jugements. De temps à autre, lorsque les tribus se réunissaient dans quelque fête nationale, ils se présentaient à elles vêtus d'une longue robe, la tête couronnée de verveine; puis, accompagnant leurs vers des sons de la harpe, ils chantaient les hauts faits des guerriers et les vertus des ancêtres.

Bien avant l'époque de Vercingétorix, les Gaulois s'étaient signalés par leurs expéditions guerrières.

Sous un chef que les Romains, prenant le titre de *brun* (général) pour le nom d'un homme, ont appelé Brennus, ils envahirent l'Italie et se rendirent maître de Rome (390 av. J. C.). Ce fut Brennus qui rapporta de cette fameuse expédition un cep de vigne : quelques années après, on faisait usage de vin dans la Gaule. Plus tard, les Romains eurent leur revanche : César, l'un des capitaines les plus célèbres dont l'histoire fasse mention, traversa les Alpes et pénétra sur notre territoire avec ses formidables légions (58).

Son but était la conquête de la Gaule tout entière; cependant, malgré son génie et le courage de ses soldats, il lui fallut huit ans pour asservir notre patrie. Parmi les généraux gaulois que César eut à combattre, aucun ne lui résista avec autant de valeur et d'habileté qu'un tout jeune homme, chef d'une tribu des Arvernes (habitants de l'Auvergne), Vercingétorix.

Le jeune chef lutta longtemps contre les envahisseurs de son pays. Une dernière grande bataille décida du sort de la guerre; cette bataille se donna en Bourgogne, aux environs de Semur. Vaincu après des prodiges de valeur, Vercingétorix alla se jeter, à quelques lieues de là, dans une ville nommée Alésia, qui s'élevait sur une montagne escarpée, le mont Auxois, au confluent de deux ruisseaux. César jugea prudent de ne point attaquer cette ville de vive force; il l'environna de fossés et de palissades qu'il fit flanquer de 23 forts, afin de contraindre les Gaulois à se rendre, en les réduisant par la famine. Vercingétorix tenta de renverser la première ligne; sa cavalerie, d'abord victorieuse, fut refoulée ensuite par les légions, fut obligée de battre en retraite, en subissant de grandes pertes. Le jeune général, après cet échec, n'ayant plus que pour trente jours de vivres, réunit tous les chefs qui combattaient sous son commandement, et, leur montrant le seul moyen de salut : « Partez, leur dit-il, avant que les remparts dans lesquels on veut vous enfermer ne soient achevés par l'ennemi; répandez-vous dans la Gaule, appelez les tribus aux armes, et venez nous secourir! »

Ces ordres furent exécutés. De toutes parts les Gaulois s'armèrent. Deux cent quarante mille fantassins et huit mille cavaliers accoururent vers la ville assiégée. La garnison, forte de quatre-vingt mille hommes, manquant de vivres, commençait à désespérer, quand elle aperçut l'armée libératrice : elle la salua avec une immense clameur. Malheureusement, les fortifications élevées par César formaient entre les assiégés et l'armée qui s'avavançait un obstacle terrible. Des deux côtés, et de la ville même et du camp des tribus

gauloises, on tenta d'emporter les remparts; attaques sur attaques, charges de cavalerie, assauts de fantassins, tout fut essayé, mais en vain.

Enfin, après une lutte dernière et acharnée, Vercingétorix, ayant vu fuir ses alliés, rentra dans la place; il était prêt à s'offrir comme victime aux vainqueurs. On envoya des députés à César: le Romain ordonna que les Gaulois livrassent leur chef et rendissent leurs armes. Le héros de la Gaule n'hésita pas; il revêtit sa plus riche armure, sauta sur son cheval de bataille, et traversant au galop la plaine qui séparait les deux camps, se présenta devant César qui siégeait sur son tribunal. Alors, et sans mot dire, il jeta au pied du vainqueur son épée, son javelot, son casque, et demeura immobile.

Tant de grandeur toucha les officiers de César; mais lui, accablant d'injures le chef glorieux dont le crime était d'avoir défendu son pays, le fit charger de chaînes et garrotter. Vercingétorix resta six ans dans une dure captivité, et n'en sortit que pour servir d'ornement au triomphe du conquérant de sa patrie; après quoi, César lui fit trancher la tête sur la première marche de l'escalier qui conduisait au Capitole. Le christianisme n'avait pas encore enseigné la pitié aux vainqueurs, qui n'avaient d'autre maxime que cette devise du vieux Brennus: Malheur aux vaincus!

EUGÈNE RENDU.

L'HOTEL DE NIORRES.

Suite.

—Voleur! répéta-t-il d'une voix stridente, mon argent!
—Silence! cria le banquier.
—Brigand! canaille! mon argent! Tu m'as volé! dit Joachim avec une véhémence extrême.
—Je vous dis, moi que le coup a été bon! répondit le banquier, interpellé par Joachim.
—Tu en as menti, drôle! J'avais gagné! tu en as changé les boules!

—Vous vous trompez!
—Ah! tu soutiens ton infamie, eh bien! tiens!
Et Joachim, arrachant le sac contenant les numéros, le lança à la tête du banquier. Celui-ci fut frappé en plein visage, tant l'action avait été vive et le coup bien dirigé, et les boules, s'échappant de tous côtés, roulèrent au loin.

—A la porte! crièrent plusieurs voix.
—Et qui donc se charge de m'y mettre? s'écria fièrement Joachim en se redressant comme un jeune coq.

—L'enfant est superbe! dit Augereau hardi, mon fils! On nous a trompés, et l'on mettra flamberges au vent s'il le faut!

—Chaumette est blessé! dit un homme en désignant le banquier, dont la figure avait été meurtrie assez rudement par les boules.

—A moi, Hébert! à moi, Maillard! cria Chaumette en se levant pour s'élançer sur Joachim. A moi, Henriot!

—Minuto! fit Augereau en s'interposant bravement entre son jeune compagnon et les agresseurs.

—Laissez-les! laissez-les! cria Joachim en gesticulant de plus belle et en bondissant sur Chaumette qu'il étroit à la gorge.

—Le jeu! le jeu! hurlait la foule impatientée par cette interruption forcée dans la partie.

—Voulez-vous demeurer en repos, canailles! cria le maître d'armes en écartant à l'aide de deux coups de poing vigoureusement appliqués à Hébert et Henriot, qui s'efforçaient de secouer Chaumette.

—A la porte! à la porte! continuaient les spectateurs.

La scène que nous venons de décrire s'était accomplie si rapidement, l'action de Joachim et celle des croupiers avaient été si vives que personne, pas même les compagnons du jeune joueur et du maître d'armes, n'avaient encore pu y prendre part.

Michel, Jean et Nicolas, revenus de leur étonnement et de la douleur que leur avait causé le coup perdu, s'élançèrent en même temps.

XIV.—Les croupiers.

—Cassons tout! criait Michel dont les yeux flamboyaient, et dont la physionomie mobile prenait l'expression de la face du lion en présence du danger. On nous a volés! Notre argent!

—Assommons les croupiers! hurla Jean en s'emparant d'un tambour.

Nicolas ne dit rien, mais, arrachant le râteau que tenait encore Henriot, il le lui cassa sur le crâne.

Ce fut le signal: Michel, Jean, Joachim et Augereau se mirent en avant; mais, soit résultat d'un plan combiné, soit par suite d'un mouvement naturel de la foule excitée, un flot de joueurs, poussé brusquement, sépara complètement les assaillants.

Augereau et Joachim, pris entre ce flot et la table, demeurèrent seuls en présence de Chaumette et de ses acolytes.

Jean, Michel et Nicolas, entraînés, poussés, emportés, furent rejetés au loin sans que cependant ils pussent accuser d'une attaque préméditée aucun de ceux qui les bousculaient ainsi, et qui ne paraissaient eux-mêmes qu'obéir aux lois d'une pression plus forte dont ils étaient victimes.

Le tumulte était à son comble. Chaumette, Maillard, Henriot, Hébert et plusieurs autres estimables employés de l'Enfer, s'épuisaient en cris, en menaces et en blasphèmes, injuriant les deux hommes et essayant de faire un mauvais parti à Augereau et à son jeune ami, mais ils avaient en face d'eux des adversaires sur lesquels l'intimidation n'avait aucune prise.

Joachim, emporté par la fureur, ressemblait à un jeune tigre à son premier combat, et le maître d'armes, calme encore et confiant dans sa force, lui prêtait l'appui le plus énergique.

Les tabourets, les chaises et les râteaux avaient été pris par chacun pour armes offensives, et la bataille menaçait de s'engager sérieusement.

Tallien, faisant un pas en arrière, s'était tenu prudemment à l'écart: la foule faisait cercle; les clameurs retentissaient de toutes parts.

Augereau et Joachim présentaient toujours la contenance la plus décidée, mais cependant le nombre devait certes l'emporter sur la valeur, lorsqu'une trouée se fit dans les rangs serrés des spectateurs et un secours arriva aux deux joueurs.

Jean, Michel et Nicolas furieux de se voir entraînés, étaient parvenus enfin à résister à l'élan de la foule, et écartant violemment tout ce qui s'opposait à leur passage, ils s'étaient de nouveau élancés avec une rage décaplant leurs forces, à l'aide de leurs amis menacés.

Aussitôt les choses changèrent d'aspect: les employés du *biribi*, intimidés par ce renfort survenant si fort à propos, opérèrent un mouvement de recul.

En ce moment, un bruit nouveau, mais d'un caractère tout différent, éclata dans le précédent salon, puis un nom courut sur toutes les lèvres.

—Bamboulà! Bamboulà! répétait-on.

—La banque! au jeu! cria-t-on autour des combattants demeurés un instant indécis.

—Bamboulà! répéta Chaumette. Vite les boules! ramassez les boules!

Puis, se retournant vers Joachim!

—Je te retrouverai! ajouta-t-il d'un ton menaçant.

—Quand vous voudrez! répondit le compagnon d'Augereau sans baisser son regard étincelant.

Hébert, Henriot et Maillard s'étaient précipités pour recueillir les boules numérotées éparpillées si rudement par l'adversaire de Chaumette, et ils procédèrent immédiatement et minutieusement au comptage.

Chaumette avait repris sa place au centre de la table entre deux autres banquiers, lesquels ayant en face d'eux les sèbles pleines d'or, d'écus, et de billets de caisse formant la fortune de la banque, n'avaient point quitté leurs sièges, et, ne prenant aucune part à la scène qui venait d'avoir lieu, avaient continué à veiller sur leur précieux dépôt.

Séparés de leurs ennemis par une barrière composée d'un quadruple rang de spectateurs, peu soucieux de voir troubler encore leurs plaisirs. Augereau, Joachim et leurs compagnons étaient loin, cependant, de sentir diminuer la colère qui les animait.

A la douleur de perdre un argent destiné à une bonne action, se joignait la rage d'avoir été si impudemment volés.

La soif de la vengeance faisait fermenter vigoureusement ces jeunes cerveaux, et à voir l'animation extrême de tous ces visages rouges d'émotion, il était facile de penser que la chose n'était pas terminée pour MM. les croupiers.

—Allons chercher des armes! proposa Joachim.

—Massacrons ces brigands! cria Nicolas.

—Mettons le feu à la boutique! hurla Augereau.

—Nous laisserons-nous donc voler ainsi sans tordre le cou à ces canailles! ajouta Jean en frappant violemment le parquet.

Depuis le commencement du tumulte Saint-Jean s'était tenu à l'écart, mais il n'en avait pas moins veillé sur les jeunes gens trompés avec une sollicitude des plus vives.

Lorsque l'annonce de l'arrivée du célèbre joueur Bamboulà avait interrompu la scène et que les croupiers avaient repris leurs places, Saint-Jean laissant la galerie se reformer autour de la table de jeu, s'était rapproché du groupe furieux.

Il n'avait pas perdu un mot de ce qui s'était dit. Jugant sans doute à l'animation des jeunes gens qu'ils allaient se laisser emporter par la violence des sentiments qui les agitaient, il vint se placer entre eux et la foule des joueurs.

—Messieurs, dit-il en saluant fort poliment, voulez-vous me permettre de vous donner un bon conseil?

—Hein? fit Michel en se retournant.

—Qu'est-ce que vous voulez? De quoi vous mêlez-vous? cria Augereau en s'avançant. Est-ce que vous allez prendre la défense de ces canailles-là?

—Bien au contraire, monsieur, répondit Saint-Jean, car je sais que vous avez parfaitement raison. J'ai vu, comme vous, que le banquier faisait filer une boule!

—Quand je l'affirmais! s'écria Joachim.

—Monsieur nous servira de témoin! ajouta Nicolas.

—Bien volontiers, dit Saint-Jean de sa voix la plus insinuante, mais permettez-moi de vous faire observer que mon témoignage ne pourra vous être bien utile, car il sera seul. J'étais placé derrière le fauteuil du banquier, j'ai donc pu voir la fausse manœuvre, mais les autres joueurs ne l'ont pas vue.

Si le coup vous a fait perdre, il en a fait gagner d'autres: ceux-ci jureront que le banquier a agi loyalement. La majorité sera du même avis, donc....

—Ainsi, interrompit Joachim avec emportement, il faut se laisser voler et se taire!

Saint-Jean fit un geste affirmatif.

—Que voulez-vous? ajouta-t-il. J'en ai vu plus d'un dans votre situation, volé et voulant se plaindre. Qu'en est-il résulté? Aucune preuve n'existait contre la banque, et l'on a dit au joueur trompé: "Pourquoi allez-vous dans ces sortes de maisons!" C'est là l'argument sans réplique qui fait la force de ces terribles tripots. Personne n'ose se plaindre parce que pour se plaindre il faut avouer d'abord que l'on hante de mauvais lieux. Voyez par vous-mêmes! Quel est celui de vous qui voudrait aller en justice? Ce soir la colère vous aveugle, mais demain quel regret auriez-vous d'une action qui révélerait à vos familles, à vos amis, à ceux dont dépend enfin votre avenir, que vous avez passé la nuit à l'Enfer et que vous y avez eu maille à partir avec les croupiers."

Les jeunes gens s'entre-regardèrent. Saint-Jean avait parfaitement raison; tous le comprenaient. La crainte de la honte faisait taire le sentiment de la colère dans ces cœurs honnêtes.

—Ah! dit Jean avec une expression de physionomie profondément chagrine, s'il ne s'agissait que d'une perte ordinaire.

—Que dira Brune? murmura Nicolas.

—M. Brune vous dira merci quand vous m'aurez écouté et que vous lui aurez répété mes paroles, dit Saint-Jean en souriant.

—Plait-il? fit Nicolas, tandis que les regards étonnés de ses amis s'attachaient sur Saint-Jean.

— Pardonnez à un vieux curieux en raison de sa bonne intention, reprit-il. Tout à l'heure avant que vous ne jouiez, j'étais près de vous, et, comme vous parliez à haute voix, j'ai involontairement entendu le sujet de votre conversation. Les généreuses intentions qui vous poussaient à jouer m'ont d'autant plus ému que l'histoire de la *jolie mignonne* ne m'est pas indifférente.

—Vous connaissez maître Bernard? demanda Jean.

—Pas personnellement, mais j'en ai beaucoup entendu parler. M. le comte de Sommes daigne avoir pour moi quelques bontés. Or M. le comte est fiancé à la belle marquise d'Horbigny....

—Une cliente du patron, interrompit Jean. J'ai été chez elle ce soir.

—Eh bien! continua Saint-Jean, la marquise s'intéresse prodigieusement à maître Bernard, et comme le comte adore la marquise qui va bientôt devenir sa femme, il s'occupe fort de la recherche de la *jolie mignonne*. Cela se comprend facilement.

—Tiens! tiens! tiens! dit Augereau en souriant. Voyez comme on se rencontre.

—Savez-vous ce que vous allez faire? reprit Saint-Jean en s'adressant à Nicolas et à Jean. Vous allez oublier cette vilaine tromperie de la banque, et si vous y consentez, demain matin, M. le comte de Sommes vous prêtera obligamment l'argent dont M. Brune a besoin pour voyager."

Les jeunes gens se regardèrent encore. Ils hésitaient à répondre, tant cette proposition inattendue les surprenait.

—Vous n'avez pas le droit de refuser, dit Saint-Jean d'une voix grave. Je suis de beaucoup plus âgé que vous tous, mes cheveux sont blancs sous la poudre qui les couvre et mon expérience du monde m'autorise à vous parler comme je le fais. Le comte, je m'en porte garant, sera très heureux de vous rendre ce service et d'être pour quelque chose dans la réussite de cette aventure. D'ailleurs il est puissant, c'est l'ami de Son Altesse Mgr. le duc de Chartres; il peut donner des recommandations influentes... Puis, songez-y! vous n'aurez pas l'humiliation de demander.... Je vous offre en son nom... Allez! est-ce dit?

—Ma foi!... dit Jean en se grattant l'oreille. Qu'en pensez-vous, Nicolas?

—Mais il me semble....

—Acceptez! interrompit Saint-Jean. Venez demain matin à l'hôtel d'Horbigny. Vous y trouverez M. le comte à l'heure de la toilette de la marquise. Je lui aurai parlé, il sera prévenu et il vous accueillera comme vous le méritez....

—Au fait! dit Michel, si le comte de Sommes veut prendre sa part d'une bonne action, on n'a pas le droit de le repousser.

—Refuser serait offenser la Providence qui nous vient si évidemment en aide, ajouta Jean. Pour moi, j'accepte!

—C'est dit! fit Nicolas en frappant dans la main de Saint-Jean.

Celui-ci laissa échapper de ses lèvres un soupir de satisfaction, comme s'il venait d'accomplir une tâche difficile.

XV.—Bamboulà.

Tandis que Saint-Jean parvenait à calmer la colère des jeunes gens et leur faisait oublier le chagrin causé par la perte de l'argent destiné à venir en aide aux malheureux parents de l'enfant perdu, le jeu avait repris avec une ardeur nouvelle.

—Bamboulà! Bamboulà! avait-on crié de toutes parts, au moment où les croupiers avaient regagné leurs sièges.

Et la foule agitée par un sentiment qui paraissait l'impressionner au plus haut point, répétait toujours le nom étrange que quelque voix avait prononcé.

—Venez! dit à Danton et à Saint-Just, Barras qui s'était fait le cicerone de l'Enfer au profit de l'avocat et de son jeune compagnon. Vous allez voir jouer le plus heureux et le plus hardi des adversaires de la banque. C'est en ce moment le héros de l'Enfer! Le drôle a effectivement une manière de jouer qui n'appartient qu'à lui!"

Barras entraînant ses compagnons, s'approcha de la table du *biribi*.

Chaumette frappa le tapis vert avec le manche du râteau qu'il venait de saisir et qu'il tenait aussi majestueusement qu'un roi eût porté son sceptre.

—Messieurs! faites vos jeux! proclama-t-il d'une voix sonore.

Un mouvement se fit en face du principal banquier; les rangs s'écartèrent et un personnage s'avança. Un léger silence se fit et tous les regards se portèrent sur le nouveau venu.

Ce personnage, si évidemment important parmi les habitués de l'Enfer, était un homme pouvant avoir vingt-sept à vingt-huit ans, de taille au-dessus de la moyenne et d'une corpulence ordinaire. Ses cheveux, sans poudre, étaient roux: ses sourcils et ses cils de nuance plus pâle.

Une longue cicatrice, provenant sans doute d'une blessure, jadis reçue au visage, paraissait de la racine des cheveux, séparait le front en deux jusqu'à la naissance du nez, et descendait sur la joue gauche jusqu'à la hauteur des lèvres.

Cette épouvantable balafre devait défigurer presque complètement celui qui la portait. Aussi, soit par coquetterie et dans l'intention de dissimuler le plus possible cette cicatrice désagréable, soit par négligence et par insouciance des habitudes de l'époque, le nouveau venu avait, en dépit de la mode, sa chevelure inculte rabattue sur le front et d'énormes moustaches rousses se profilant au-dessus de sa lèvre supérieure, menaçaient d'aller rejoindre chacune de ses oreilles.

Ce personnage n'était autre que le fameux Bamboulà dont le nom était devenu célèbre depuis quelque temps parmi les joueurs. Bamboulà, effectivement, était non-seulement l'un des plus assidus habitués du tripot, mais encore l'adversaire le plus hardi et le plus heureux de la banque, ainsi que l'avait dit Barras.

Il risquait chaque soir des sommes folles et chaque soir le hasard lui était favorable.

Quel était cet homme? D'où venait-il? Où allait-il? Voilà ce que chacun ignorait, et, il faut le dire, ce qui n'importait à personne.

Bamboulà était un grand joueur: à ce seul titre il était connu de tout le public de l'Enfer, mais une fois hors de la maison de jeu, aucun de ceux dont il venait d'accaparer l'attention durant plusieurs heures, ne songeait à s'enquérir de ce qu'il était dans la vie privée.

Une fois arrivé devant la table du *biribi*, Bamboulà prit un siège, s'installa le plus convenablement possible et, tirant de sa poche une poignée d'or et une pincée de billets de caisse, il plaça le tout sur le tapis vert.

Chacun se pressait autour de lui. Chaumette et ses acolytes suivaient d'un œil attentif tous les mouvements de l'ennemi.

—Messieurs! faites vos jeux! dit une seconde fois le banquier.

Bamboulà qui n'avait pas encore prononcé une parole, jeta négligemment au hasard un double louis sur la table.

La pièce d'or roula sur elle-même, décrivit deux ou trois cercles et s'abattit à plat sur la case portant le numéro 42.

—Les jeux sont faits! continua le banquier en secouant le sac contenant les numéros.

Les autres *pointes* s'empressèrent de couvrir d'or et d'argent le tapis vert.

Le banquier plongea la main dans le sac, le secoua encore et retira une boule.

Le silence de l'attente régnait dans le salon: en n'entendant plus que le bruit de tous ces respirations s'échappant de poitrines oppressées....

—Quarante-deux! pr. clama le banquier.

Un frémissement parcourut l'assemblée, puis un même cri s'échappa de toutes les bouches: Bamboulà avait gagné.

Chaumette prit une poignée de louis dans une sèbile placée devant lui, en fit deux piles de soixante-quatre louis chaque et les poussant toutes deux avec son râteau, il les conduisit en face de l'heureux joueur.

(A continuer.)

AVIS.

DISSOLUTION DE SOCIETE.

AVIS EST PAR LE PRESENT DONNE, que la société ci-devant établie entre WILLIAM AUGUSTUS LEGGO et GEORGE EDOUARD DESBARATS...

W. A. LEGGO. GEORGE E. DESBARATS. Montréal, 4 Janv. 1871.

AVIS EST DONNE QUE LE soussigné continuera, sous les nom et raison de LEGGO & CIE., les affaires gérées par l'ancienne société...

GEORGE E. DESBARATS. Montréal, 4 Janv. 1871.

FONDEE EN 1842.

LA TERRE CLASSIQUE DES GATEAUX, 391—RUE NOTRE-DAME—391

CHAS. ALEXANDER & FILS, CONFISEURS,

Ont comme d'habitude un assortiment considérable de GATEAUX et de BONBONS, ainsi que de GATEAUX ECOSSAIS et de Pain de Pâte brisée...

Un très grand assortiment de BELLES BOITES DE FANTAISIE ET DE CORNES D'ABONDANCE.

SOMEBODY'S LUGGAGE avec CHARADES, devises de "BAL-MASQUE" ainsi que d'élégants Dessins pour Orner les Gâteaux...

CHAS. ALEXANDER & FILS. 391, RUE NOTRE-DAME.



MARCHAND-TAILLEUR

35—RUE ST. LAURENT—35

10—RUE ST. JOSEPH—10

Venez et Voyez.

2-1-b



AVIS AUX CONSTRUCTEURS DE VAISSEAUX.

Des Soumissions Cachetées, adressées au soussigné, seront reçues à ce bureau jusqu'à Samedi, le 4 Février prochain...

On peut voir les plans et spécifications à ce bureau, le et après le 29 courant.

Les Soumissions doivent être envoyées séparément, endossées respectivement "Bateau à Vapeur pour Rainy Lake," et "Bateau à Vapeur pour le Lake of the Woods."

Les signatures de deux personnes solvables, résidant dans la Puissance, et qui voudront se porter garants pour la due exécution du contrat, devront être apposées à chaque Soumission.

Le Département ne s'oblige pas à accepter la plus basse ou aucune des Soumissions.

Par ordre.

F. BRAUN, Secrétaire.

Département des Travaux Publics, Ottawa, le 12 Janvier 1871.

ON VIENT DE RECEVOIR

Un Bel Assortiment de PORTE-HUILIERS PLAQUÉS EN ARGENT,

De nouveau Dessiné et de première qualité à bon Marché au comptant.

AUSSEI DES BOITES D'ETAIN VERNIS De toutes grandeurs et de toutes formes.

CHEZ MEILLEUR & CIE.

526—RUE CRAIG—526

SI VOUS AVEZ LA TOUX, ESSAYEZ

Le Sirop de Gomme d'Épinette Rouge de Gray. Le Sirop de Gomme d'Épinette Rouge de Gray. Le Sirop de Gomme d'Épinette Rouge de Gray.

Inestimable pour Rhume, Toux, Enrouement, etc. Inestimable pour Rhume, Toux, Enrouement, etc. Inestimable pour Rhume, Toux, Enrouement, etc.

Vingt-cinq centins la bouteille. Vingt-cinq centins la bouteille. Vingt-cinq centins la bouteille.

A vendre chez MM. Devins et Bolton, E. Muir, Tate et Corvinton, J. Goulden, J. Birks, Drs. Desjardins et Ambrose, rue St. Laurent.

Et chez le préparateur HENRY R. GRAY, Pharmacien, 144, Rue St. Laurent.

1-47-1

GRANDE VENTE DE HARDES FAITES.

- 650 PARDESSUS. 400 PEA JACKETS. 1,000 PAIRES PANTALONS. 800 VESTES. 800 CHEMISES CASIMIR. 1,000 PAIRES CALEÇONS. Etc., Etc., Etc.

Aussi une grande variété de Draps de Castor et Pilot, Draps Français et Anglais, Tweed et Casimir.

REGIS DEZIEL, 131, Rue St. Joseph.

40-6m.

USINES A METAUX DE LA PUISSANCE.

ETABLIE 1828. CHARLES GARTH ET CIE., PLOMBIERS, OUVRIERS EN APPARELS A VAPEUR ET A GAZ, FONDEURS DE LAITON, FINISSEURS, CHAUDRONNIERS ET MACHINISTES, ETC., ETC.

Fabricants et Importateurs de CUIVRE A L'USAGE DES PLOMBIERS, DES MECANICIENS ET D'OUVRIERS EN APPARELS A VAPEUR; USINE A CUIVRE ET A FER; APPARELS A GAZ ET A VAPEUR, ETC., ETC.

Toutes sortes d'ouvrages pour Usines à Gaz, Etablissements Hydrauliques, Distilleries et Brasseries, Rafineries, Phares, etc., etc.

AUSSEI:

On entreprend de faire chauffer les Bâtiments publics et privés, les Usines, les Serres, etc., par le moyen de l'appareil à l'Eau Chaudre Patenté de GARTH, l'appareil à Vapeur de Basse Pression de GOLD, avec les Derniers Perfectionnements, et par la Vapeur à Haute Pression en Tuyaux droits et repliés.

En vente aux plus bas prix, toutes sortes de Gaseux, Tasseaux, Pendants, Abat-jours, etc.; Tuyaux en Fer Travaille, avec appareils de Fer Malléable et Fondus pour l'Eau, la Vapeur ou le Gaz.

Bureau et Usine, Nos. 536 à 542, Rue Craig. 1-47-zz MONTREAL.

L'ALMANACH AGRICOLE, COMMERCIAL ET HISTORIQUE

DE J. B. ROLLAND ET FILS POUR 1871.

C'est l'Almanach le plus complet, et il contient une foule de renseignements utiles.—A vendre chez tous les Marchands.—Prix: 5 centins.

N. B.—C'est le seul Almanach dont le Calendrier des Fêtes Religieuses soit conforme à l'Ordo.

AUSSEI le Calendrier de la Puissance du Canada pour 1871, contenant une liste complète du clergé de la Puissance.

NOUVEAUTÉ! CARTES JACQUES - CARTIER.

Nous venons de recevoir un grand assortiment de Cartes à Jouer avec le portrait de Jacques-Cartier sur le dos, de différentes qualités, soit de \$1.20, \$1.75, \$2 et \$3 la douzaine.—En vente à la Librairie de

J. B. ROLLAND ET FILS, Nos. 12 et 14, rue St. Vincent.

NOTRE-DAME DE LOURDES.

Par HENRI LASSERRE.

Ouvrage honoré d'un bref spécial adressé à l'auteur par Sa Sainteté le Pape Pie IX.—Trente-sixième édition.—Autorisée par Sa Grandeur Monseigneur l'Evêque de Montréal, et ornée de deux belles gravures. 1 beau vol. in-8 de 300 pages. Br., 75 cts.; rel., \$1.—En vente à la Librairie de

J. B. ROLLAND ET FILS, 1-34-zz Nos. 12 et 14, rue St. Vincent, Montréal.

N. CODERRE, MARCHAND-TAILLEUR, No. 208, Rue Notre-Dame, en haut chez MM. BARRET et PRICE, Montréal, où l'on trouvera des

DRAPS, CASIMIRES ET TWEEDS

de toutes sortes et des goûts les plus nouveaux. Il est prêt à exécuter avec ponctualité toute commande que l'on voudra bien lui confier à des prix très modérés. Montréal, 4 mai 1870. 18zz

AVIS IMPORTANT.

A cause de l'accroissement rapide de nos ventes, nous avons loué et arrangé le magasin, No. 282 et 284 Rue Notre-Dame, où nous avons un assortiment considérable de MOULINS A COUDRE DE WHEELER ET WILSON ET DE OLIAS HOWE.

On doit s'en souvenir comme d'un fait de la plus grande importance, que le WHEELER & WILSON est le seul moulin auquel on ait décerné une MEDAILLE D'OR, à la dernière Exposition Universelle à Paris.

Le "Daily Witness" le "News," le "Star" et d'autres journaux s'accordent à dire que ce moulin est le plus parfait de tous, et que quoique l'on dise des autres, le WHEELER & WILSON sera toujours le meilleur.

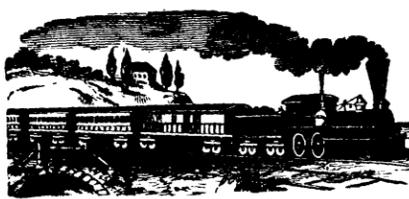
S. B. SCOTT & Co.

A MM. S. B. Scott et Cie: 282 et 284 Rue Notre-Dame.

MM.—Nous soussignées Sœurs de Charité, certifions avec plaisir, qu'après un essai de dix années, nous avons trouvé les moulins à Coudre de Wheeler & Wilson, supérieurs sous tous les rapports à tous autres Moulins qu'on emploie dans notre établissement. Le mécanisme en est fort et parfait et avec un peu de soin ils ne se dérangent jamais.

SEUR COULÉE, SEUR BAYEUR, Hôpital-Général.

1-51-d Sœurs Grises



Compagnie du Chemin de Fer le Grand Tronc du Canada.

SERVICE AMELIORE DES TRAINS. POUR L'HIVER DE 1870-71.

AUGMENTATION DE VITESSE.

Nouveaux Chars pour tous les Trains Express.

Les Trains partiront maintenant de Montréal comme suit:—

ALLANT A L'OUEST,

Trains de la Malle pour Toronto et les stations intermédiaires... 8.00 A.M.

Express de Nuit pour Ogdensburg, Ottawa, Brockville, Kingston, Belleville, Toronto, Guelph, London, Brantford, Goderich, Buffalo, Détroit, Chicago et tous les points de l'Ouest à... 8.00 A.M.

Train d'accommodement pour Kingston, Toronto et les stations intermédiaires... 6.00 A.M.

Train d'accommodement pour Brockville et les stations intermédiaires... 4.00 P.M.

Trains pour Lachine à 6.00 A.M., 7 A.M., 9.15 A.M., Midi, 1.30 p. m., 4.00 p. m., et 5.30 p. m. Le train de 1.30 p. m. va à la frontière.

ALLANT AU SUD ET A L'EST.

Train d'accommodement pour Island Pond et les stations intermédiaires... 7.10 A.M.

Express pour Boston via Vermont Central... 9.00 A.M.

Express pour New-York et Boston via Vermont Central à... 3.45 P.M.

Express pour New-York et Boston, via Plattsburg, le Lac Champlain, Burlington et Rutland, à... 6.00 A.M.

Do do do do... 4.00 P.M.

Express pour Island Pond... 2.00 P.M.

Express de Nuit pour Québec, Island Pond, Gorham et Portland, et les Provinces d'en Bas, arrêtant entre Montréal et Island Pond à St. Hilaire, St. Hyacinthe, Upton, Acton, Richmond, Brompton Falls, Sherbrooke, Lennoxville, Compton, Coaticook et Norton Mills, seulement, à... 10.10 P.M.

Il y aura des Chars Dortoirs à tous les trains de nuit. Le bagage sera étiqueté pour tout le trajet.

Les steamers "CARLOTTA" ou "CHASE" laisseront Portland pour Halifax, N. E., tous les Mercredis et Samedis après-midi, à 4.00 heures p. m. Le confort est excellent pour les passagers et le fret.

La Compagnie internationale des Steamers, faisant le trajet en connexion avec le Chemin de Fer le Grand Tronc, laisse Portland tous les Lundis et les Jeudis, à 6.00 heures p. m., pour St. Jean, N. B., &c., &c.

On pourra acheter des billets aux principales stations de la compagnie.

Pour plus amples informations et l'heure du départ et de l'arrivée de tous les Trains aux stations intermédiaires et au terminus du chemin, s'adresser au Bureau où l'on vend des billets, à la station Bonaventure ou au Bureau No. 39, Grand'Rue St. Jacques.

C. J. BRYDGES, Directeur-Gérant. 1-46-tf.

Montréal, 7 Novembre 1870.



DÉPOT

de la

CÉLÈBRE CHAISE

HAMAC,

CANAPÉ, PLIANT

et

FAUTEUIL,

combinée

EN UNE SEULE,

Au Bureau du DOMINION DYE WORKS, 301, rue Notre-Dame, Montréal.

43tf

DÉFENSE DE PARIS.

MONTRÉAL MENACÉ PAR LES GRANDS FROIDS DE L'HIVER.

Afin de se défendre contre les grands froids de l'hiver qui nous menacent depuis quelques jours, laissez vos ordres pour faire monter vos Poêles, vos Tuyaux et vos Fournaises chez

GEORGE YON,

FERBLANTIER ET PLOMBIER, No. 241, — RUE S. LAURENT, — No. 241.

2me porte de la rue Ste. Catherine.

Vous trouverez aussi à son Magasin un grand assortiment de Tuyaux de Poêles Soudés, Saux à Charbon, Chaudières à cendres et toutes sortes de Ferblanteries pour l'usage de la maison.

43-tf

JAMES FYFE,

FABRICANT

DE

BALANCES,

A remporté à l'Exposition de 1868, tenue à Montréal, une MÉDAILLE D'ARGENT de Premier Prix et Diplomat. a toujours en main un assortiment complet de BALANCES de toutes espèces.

1-47-z

24, rue du Collège.

LA POUDRE ALLEMANDE

Est devenue nécessaire à toutes les familles. L'espèce connue sous le nom de Cook's friend Baking Powder ne peut être surpassée pour sa pureté et son excellence, et donne satisfaction générale.

En vente chez tous les Epiciers.

CHAQUE PAQUET est revêtu d'une



ETIQUETTE. PORTANT cette MARQUE.

Sans laquelle le paquet n'est pas garanti. 1-48-1

NOUVEAU MAGASIN D'APOTHECAIRE,

363, RUE STE. CATHERINE, (Près de la rue Amherst.)

Le Soussigné offre en vente un assortiment complet de Drogueries, produits Chimiques, Parfumeries, Huiles, Bois de Teinture, Médecines Patentées, Brayers, Eponges, Brosses à Cheveux, Brosses à Ongles, Brosses à Dents, Brosses à Barbe, Eau de Cologne, Sangsues, Savons de Toilette, en grande variété. Aussi un assortiment de Papeteries, Journaux, Timbres-Poste, etc., etc.

Toutes Prescriptions de Médecins seront remplies avec le plus grand soin.

JAMES GOULDEN, 21zz

Montréal, 26 mai 1870.

L. P. DUFRESNE,

MARCHAND DE MONTRES EN OR ET EN ARGENT, BIJOUTERIES, ETC., ETC., 88, RUE ST. JOSEPH, MONTREAL.

Montres et Bijouteries Réparées et Gravées. 1-1-zz

J. D. NORMANDIN,

RELIEUR, REGLEUR ET MANUFACTURIER DE LIVRES BLANCS.

Ouvrages de luxe ainsi qu'ouvrages les plus communs, reliés à des prix très modérés.

Les abonnés de l'Opinion Publique trouveront une bonne occasion de faire relire leur journal à bon marché.

No. 36 RUE ST. VINCENT, MONTREAL. 1-52zz

NE FAITES USAGE QUE DE L'EMPOIS DE GLENFIELD

Grandement employé dans la BUANDERIE ROYALE D'ANGLETERRE, Et dans celle de SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR-GÉNÉRAL DU CANADA.

1-47-zz

"The Canadian Illustrated News"

Journal Hebdomadaire

De Chronique, Littérature, Science et Art, Agriculture et Mécanique, Modes et Amusements, Publié tous les Samedis à Montréal, Canada, Par GEORGE E. DESBARATS.

SOUSCRIPTION D'AVANCE.....\$4.00 par an. PAR NUMERO..... 10 Centins.

CLUBS.

Chaque Club de cinq souscripteurs qui nous enverra \$20, aura droit à six copies pour l'année.

Les abonnés de Montréal recevront leur journal à domicile.

Port: 5 centins par trois mois, payables d'avance par les abonnés, à leurs bureaux de poste respectifs.

Les remises d'argent par un mandat de Poste ou par lettre enregistrée, seront aux risques de l'Éditeur. On recevra des annonces, en petit nombre, au taux de 15 centins la ligne, payable d'avance.

AGENCE GENERALE: 1--COTE DE LA PLACE D'ARMES--1 BUREAU DE PUBLICATION ET ATELIERS: 319—RUE ST. ANTOINE—319

"L'Opinion Publique"

JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

Publié tous les Jeudis à Montréal, Canada, Par GEORGE E. DESBARATS & CIE.

ABONNEMENT.....\$3.00 par année Aux États-Unis..... 3.50 Par numéro..... 7 Centins

Envoi par lettres enregistrées ou par ordres sur le Bureau de Poste au risque des propriétaires du journal.

ANNONCES.....10 Centins la ligne 1re fois 5 Centins " 2me " &c.

Tous ceux qui ne renverront pas le journal seront considérés comme abonnés.

On ne recevra pas d'abonnements pour moins de six mois.

Tout semestre commencé se paie en entier.

Pour discontinuer son abonnement il faut en donner avis au moins quinze jours d'avance, au bureau de l'administration, No. 1, Côte de la Place d'Armes.

Lorsqu'un abonné change de demeure il doit en donner avis huit jours d'avance.

Si l'abonné ne reçoit pas son journal il est requis de porter plainte immédiatement à l'administration.

FRAIS DE POSTE—ATTENTION!

Les frais de poste sur les Publications hebdomadaires ne sont que de 5 centins par trois mois, payables d'avance au bureau de poste de l'abonné. Le manque d'attention à ce détail, entraînerait une dépense de 2 centins qu'il faudrait payer sur chaque numéro.

Les journaux qui voudront bien échanger avec nous, ainsi que toutes lettres se rapportant à la rédaction, devront être adressés à l'Opinion Publique ou aux Rédacteurs, No. 1 Côte de la Place d'Armes, Montréal.

Toute lettre d'affaires devra être adressée à George E. Desbarats, seul chargé de l'administration du journal.

Imprimé et publié par G. E. DESBARATS, 1, Côte de la Place d'Armes, et 319 Rue St. Antoine, Montréal, Canada.